

CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.

États financiers consolidés annuels audités

31 décembre 2020 et 2019

CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

Table des matières des états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États consolidés du résultat net et du résultat global	4
États consolidés de la situation financière	5
États consolidés des variations des capitaux propres (du déficit)	6
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	7
Notes annexes	8



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal,
bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514 393-7115
Télec. : 514 390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Carebook Technologies Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Carebook Technologies Inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états consolidés de la perte nette et de la perte globale, les états consolidés des variations des capitaux propres (du déficit) et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui indique que la Société a subi d'importantes pertes d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs, ce qui s'est traduit par un déficit cumulé de 27,2 M\$ au 31 décembre 2020. Cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 2.2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est François Sauvageau.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Québec

Le 21 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Carebook Technologies Inc.États financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars canadiens)**CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

	<u>Note</u>	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
PRODUITS	3	3 530 \$	4 286 \$
Coût des ventes		291 \$	146 \$
Bénéfice brut		3 239 \$	4 140 \$
CHARGES			
Frais de vente et de commercialisation	4, 5	1 937 \$	530 \$
Frais de recherche et de développement	4, 5	4 853 \$	4 194 \$
Frais généraux et administratifs	4, 5	3 921 \$	1 292 \$
Perte liée aux activités d'exploitation		(7 472) \$	(1 876) \$
Perte (profit) sur les dérivés incorporés	18	(1 110) \$	732 \$
Coûts de transaction	23	1 457 \$	– \$
Coûts liés à l'acquisition inversée	23	2 523 \$	– \$
Coûts liés à la fusion-acquisition		102 \$	– \$
Charges financières		449 \$	506 \$
Perte nette		(10 893) \$	(3 114) \$
Total de la perte globale		(10 893) \$	(3 114) \$
Perte par action, de base et diluée		(0,45) \$	(0,15) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et diluée		23 945 749	21 220 656

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carebook Technologies Inc.

États financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars canadiens)

CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	3 628 \$	117 \$
Créances clients et autres débiteurs	9	245 \$	4 \$
Charges payées d'avance		111 \$	58 \$
Total des actifs courants		3 984 \$	179 \$
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	10	372 \$	408 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	466 \$	357 \$
Goodwill	11	4 370 \$	4 370 \$
Avance consentie à un actionnaire	21	– \$	10 \$
Total des actifs non courants		5 208 \$	5 145 \$
Total de l'actif		9 192 \$	5 324 \$
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	12	1 313 \$	340 \$
Passifs sur contrat	3	298 \$	333 \$
Avances à verser à des parties liées	21	– \$	850 \$
Tranche courante des obligations locatives	13	66 \$	45 \$
Billet à terme à payer	14	– \$	2 500 \$
Total des passifs courants		1 677 \$	4 068 \$
Passifs non courants			
Obligations locatives	13	675 \$	584 \$
Instrument d'emprunt convertible	14	– \$	2 181 \$
Intérêts courus	14	– \$	362 \$
Passif dérivé	18	– \$	1 110 \$
Total des passifs non courants		675 \$	4 237 \$
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)			
Capital social	15	23 660 \$	8 116 \$
Réserve au titre des bons de souscription	17	2 421 \$	– \$
Surplus d'apport	16	7 987 \$	5 240 \$
Déficit accumulé		(27 228) \$	(16 337) \$
Total des capitaux propres (du déficit)		6 840 \$	(2 981) \$
Total du passif et des capitaux propres		9 192 \$	5 324 \$

Approuvé par le conseil d'administration le 21 avril 2021 :

(signé) Josh Blair
Administrateur

(signé) Stuart M. Elman
Administrateur

Carebook Technologies Inc.

États financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars canadiens)

CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DU DÉFICIT)
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

	Note	Capital social		Réserve au titre des bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Total des capitaux propres (du déficit)
		#	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1^{er} janvier 2019		21 121 984	7 013 \$	– \$	5 240 \$	(13 223) \$	(970) \$
Perte nette			– \$	– \$	– \$	(3 114) \$	(3 114) \$
Émission d'actions ordinaires		545 116	1 103 \$	– \$	– \$	– \$	1 103 \$
Au 31 décembre 2019		21 667 100	8 116 \$	– \$	5 240 \$	(16 337) \$	(2 981) \$
Au 1^{er} janvier 2020		21 667 100	8 116 \$	– \$	5 240 \$	(16 337) \$	(2 981) \$
Émission d'actions ordinaires	15	321 187	650 \$	– \$	– \$	– \$	650 \$
Échange d'actions privilégiées contre des actions ordinaires	15	900 000	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Placement privé	15, 17, 23	8 400 000	18 992 \$	2 008 \$	– \$	– \$	21 000 \$
Bons de souscription de courtiers liés au placement privé	17, 23		(492) \$	492 \$	– \$	– \$	– \$
Reclassement de titres	15, 23	-2 132 000	(5 330) \$	– \$	– \$	– \$	(5 330) \$
Frais d'émission d'actions liés au placement privé	17, 23		(1 294) \$	(137) \$	– \$	– \$	(1 431) \$
Prise de contrôle inversée	15, 17, 23	1 294 361	2 912 \$	58 \$	– \$	– \$	2 970 \$
Rémunération fondée sur des actions	16	71 450	106 \$	– \$	2 747 \$	– \$	2 853 \$
Perte nette liée aux activités			– \$	– \$	– \$	(10 893) \$	(10 893) \$
Au 31 décembre 2020		30 522 098	23 660 \$	2 421 \$	7 987 \$	(27 228) \$	6 840 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

	<u>Note</u>	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Perte nette		(10 892) \$	(3 114) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :			
Rémunération fondée sur des actions	16	2 747 \$	– \$
Réserve au titre des bons de souscription	17	2 421 \$	
Amortissement des immobilisations corporelles		408 \$	140 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	– \$	650 \$
Profit (perte) sur le dérivé incorporé	18	(1 110) \$	732 \$
Désactualisation de la dette à long terme		59 \$	61 \$
Désactualisation de l'obligation locative		6 \$	– \$
Charges d'intérêts		361 \$	445 \$
Variations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie :			
Créances clients et autres débiteurs	9	(232) \$	88 \$
Charges payées d'avance		(53) \$	(43) \$
Créditeurs et charges à payer	12	974 \$	(313) \$
Passifs sur contrat		(36) \$	– \$
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		(5 346) \$	(1 354) \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			
Achats d'immobilisations corporelles	10	(56) \$	(49) \$
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(56) \$	(49) \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			
Émission d'actions	15	22 168 \$	1 103 \$
Frais d'émission d'actions	15, 23	(1 294) \$	
Reclassement de titres	15, 23	(5 330) \$	
Émission (remboursement) d'avances à verser à des parties liées	21	(850) \$	600 \$
Émission (remboursement) de billets à terme	14	(2 500) \$	– \$
Émission (remboursement) d'un instrument d'emprunt convertible	14	(2 500) \$	– \$
Intérêts payés		(726) \$	(233) \$
Remboursements du principal sur les obligations locatives		(7) \$	(40) \$
Incitatifs à la location et paiements anticipés, montant net	13	(48) \$	– \$
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		8 913 \$	1 430 \$
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 511 \$	27 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		117 \$	90 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		3 628 \$	117 \$

NOTE 1 – Informations générales

Carebook Technologies Inc. (la « Société » ou « Carebook ») a été constituée en société par actions le 11 juillet 2018 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (Colombie-Britannique)*, sous le nom « Pike Mountain Minerals Inc. (« Pike »).

Le 1^{er} octobre 2020, Pike, collectivement avec sa filiale entièrement détenue, 12235978 Canada Ltd. (la « filiale »), a conclu une fusion tripartite avec Carebook Technologies (2020) Inc., auparavant connue sous le nom de Carebook Technologies Inc. (« Carebook 2020 »), afin de conclure une prise de contrôle inversée dans des conditions de concurrence normale. Conjointement à la conclusion de la prise de contrôle inversée, le 1^{er} octobre 2020 (décrite à la note 23 – Prise de contrôle inversée), la Société a changé son nom pour « Carebook Technologies Inc. ».

À des fins comptables, il a été déterminé que Pike était l'entreprise acquise sur le plan comptable et que Carebook 2020 était l'acquéreur sur le plan comptable, puisque les actionnaires de Carebook 2020 contrôlent maintenant Carebook Technologies Inc., selon les directives d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, afin d'identifier l'acquéreur sur le plan comptable (note 23 – Prise de contrôle inversée).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés comme étant la suite des états financiers de Carebook 2020, mais ils reflètent le maintien des instruments de capitaux propres de Pike en raison de la prise de contrôle inversée. Par conséquent, l'information comparative incluse aux présentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est uniquement liée à Carebook 2020. Par souci de simplicité, les transactions conclues par Carebook 2020, en 2019 et au cours des trois premiers trimestres de 2020, sont désignées comme étant effectuées par la Société dans les présents états financiers consolidés, et pour toutes les périodes closes avant le 1^{er} octobre 2020, toutes les références à la « Société » renvoient à Carebook 2020, à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Le siège social de la Société est situé au 1700-666 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2X8, et son bureau administratif se trouve au 1400-2045 rue Stanley, Montréal (Québec) Canada H3A 2V4.

Les principales activités de la Société sont la mise au point et la commercialisation d'un système mobile de gestion des soins de santé destiné aux particuliers et à leurs familles, aux pharmacies, aux assureurs, aux employeurs et aux cliniques. Les actions ordinaires de la Société se négocient sur la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « CRBK », à la cote de marchés de gré à gré sous le symbole « CRBKF » et à la Bourse de Francfort sous le symbole « PMM1 ».

NOTE 2 – Sommaire des principales méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les états financiers consolidés annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés annuels le 21 avril 2021. Ces états financiers consolidés annuels ont été préparés conformément aux principales méthodes comptables suivantes, qui ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La Société exerce ses activités dans un seul secteur à présenter. Tous les produits ont été principalement générés au Canada au cours des périodes visées aux présentes. Tous les actifs non courants sont détenus au Canada.

Tous les chiffres sont présentés en milliers de dollars canadiens (« milliers de \$ CA »), à moins qu'ils ne renvoient à un nombre d'actions ou à des montants par action, ou s'il est indiqué autrement.

La situation financière, les flux de trésorerie, la situation de trésorerie et les facilités d'emprunt de la Société sont décrits dans les états financiers consolidés annuels à la note 8, Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la note 14, Emprunts, et à la note 18, Gestion des risques.

2.2 Continuité de l'exploitation

Les états financiers consolidés annuels sont préparés selon l'hypothèse que la Société est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. L'hypothèse de continuité de l'exploitation suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la Société avait un fonds de roulement de 2,3 M\$ et un fonds de roulement déficitaire de 3,9 M\$, respectivement. La Société a subi d'importantes pertes d'exploitation et enregistré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs, ce qui explique le déficit accumulé de 27,2 M\$ au 31 décembre 2020. La Société a engagé des coûts importants à l'égard du développement de sa technologie et des services qu'elle offre, du recrutement de personnel et de l'établissement d'un marché pour les services de la Société. La Société s'attend à subir des pertes additionnelles pour développer ses activités à court terme et, compte tenu des fonds nécessaires à l'égard de son taux de combustion mensuel, le fonds de roulement de la Société pourrait ne pas suffire à respecter ses obligations.

La supposition de la continuité de l'exploitation repose sur certaines hypothèses et estimations comme la capacité de la Société à continuer de développer avec succès sa solution, à générer des produits grâce aux ventes à des clients actuels et éventuels et à respecter les exigences en matière de frais généraux et administratifs, et sa capacité à continuer de mobiliser des capitaux grâce à l'émission de titres de capitaux propres ou au financement par emprunt. En 2018, la Société a signé un contrat d'une durée de cinq ans visant le développement d'un logiciel; cependant, les aspects liés aux licences et à d'autres sources de produits sont toujours en cours d'élaboration, et rien ne garantit que les produits futurs suffiront à compenser les charges d'exploitation.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (l'« OMS ») a déclaré que la COVID-19 était une pandémie. En réaction à cette déclaration de l'OMS et à la propagation croissante de la COVID-19, plusieurs mesures de distanciation physique ont été instaurées par la Société et ses tiers, dont des gouvernements, des organismes de réglementation, des entreprises et des clients et ces mesures pourraient avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation et les résultats financiers de la Société au cours de périodes futures. Compte tenu des répercussions sans précédent et omniprésentes de l'évolution des circonstances entourant la pandémie de COVID-19, les hypothèses et les attentes opérationnelles futures sont intrinsèquement plus incertaines que celles des périodes précédentes.

La pandémie causée par la propagation d'une nouvelle souche de coronavirus, la COVID-19, n'a eu aucune répercussion négative sur les produits existants de la Société. Toutefois, le ralentissement économique général dû à la COVID-19 a eu une incidence sur les initiatives de développement commercial et d'expansion mondiale de la Société. Même si la Société reste en contact avec des clients potentiels partout dans le monde, les interdictions de voyage, l'annulation de foires et de conférences commerciales et d'autres conséquences de la COVID-19 ont ralenti les activités de vente de la Société. En outre, les clients potentiels ont allongé leur cycle de vente, car ils se concentrent sur leur gestion de la COVID-19.

Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement par emprunt par le passé, comme il est décrit à la note 14, Emprunts, et qu'elle ait procédé à un financement par actions en octobre 2020, comme il est décrit à la note 23, Prise de contrôle inversée, la mobilisation de fonds additionnels dépend de plusieurs facteurs indépendants de la volonté de la Société et en grande partie inconnus, notamment en raison de l'état de l'économie mondiale résultant de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès ou suffisantes. Ces incertitudes significatives peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La direction évalue actuellement des solutions de rechange pour obtenir un financement supplémentaire et ainsi permettre à la Société de poursuivre son exploitation. En outre, la direction a reçu la confirmation de certains financements et subventions approuvés en 2020 et continue d'évaluer l'admissibilité de la Société aux diverses subventions récemment mises à la disposition des entreprises par le gouvernement canadien, ce qui devrait fournir des sources supplémentaires de flux de trésorerie à la Société en 2021.

Les présents états financiers consolidés annuels ne reflètent aucun ajustement à la valeur comptable des actifs et des passifs et des charges comptabilisées ni aux classements dans les états consolidés de la situation financière qui serait nécessaire dans l'éventualité où l'hypothèse de la continuité de l'exploitation serait jugée inappropriée. En outre, ces ajustements pourraient être significatifs.

2.3 Normes IFRS et interprétations nouvelles et modifiées

En vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les normes révisées suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 ou du 1^{er} janvier 2021, et n'ont pas été adoptées pour la période considérée.

Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7, Réforme des taux d'intérêt de référence

En septembre 2019, l'IASB a modifié certaines de ses exigences pour faire face à l'incertitude découlant du retrait graduel des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (les « TIO »). Les modifications publiées portent sur les effets comptables de l'incertitude au cours de la période précédant la réforme. L'IASB évalue également les possibles conséquences sur la présentation de l'information financière du remplacement d'un taux de référence existant par un autre taux. Les modifications ont une incidence sur IFRS 9, *Instruments financiers*, sur IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et sur IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. La Société a adopté ces modifications le 1^{er} janvier 2020 et a déterminé qu'elles n'avaient aucune incidence sur ses états financiers consolidés annuels.

Modifications d'IFRS 16, Allègements de loyer liés à la COVID-19

En mai 2020, l'IASB a publié une modification offrant une mesure de simplification permettant aux preneurs d'être dispensés d'apprécier si un allègement de loyer particulier accordé pour réduire les paiements de loyers en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 est une modification de contrat de location et de comptabiliser plutôt cet allègement de loyer comme s'il ne s'agissait pas d'une modification de contrat de location. La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et une application anticipée est permise. La Société a évalué l'incidence de cette norme et a déterminé qu'elle n'aurait pas d'incidence sur ses états financiers au moment de son adoption.

Modification d'IFRS 3, Définition d'une entreprise

Les modifications précisent que même si une entreprise a généralement des sorties, un ensemble intégré d'activités et d'actifs n'a pas besoin d'en avoir pour répondre à la définition d'une entreprise. Pour être considéré comme une entreprise, un ensemble d'activités et d'actifs acquis doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties.

Des directives additionnelles sont fournies pour aider les entités à déterminer si un processus substantiel a été acquis.

Les modifications présentent un test de concentration facultatif qui simplifie l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. En vertu du test de concentration facultatif, l'ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas considéré comme une entreprise si la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un actif identifiable unique ou un groupe d'actifs similaires.

Les modifications sont appliquées de façon prospective à tous les regroupements d'entreprises et acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020, et une application anticipée est permise.

Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8, Définition du terme « significatif »

Les modifications visent à faciliter la compréhension de la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et ne modifient pas le concept sous-jacent d'importance relative dans les normes IFRS. Le concept d'« obscurcissement » des informations significatives par la communication d'informations non significatives a été inclus dans la nouvelle définition.

Le seuil de signification qui influence les utilisateurs a été modifié, passant de « [...] peut influencer » à « on peut raisonnablement s'attendre à ce que [...] influence ».

La définition du terme « significatif » d'IAS 8 a été remplacée par un renvoi à la définition du terme « significatif » dans IAS 1. En outre, l'IASB a modifié le Cadre conceptuel ainsi que d'autres normes qui contiennent une définition du terme « significatif » ou qui renvoient au terme « significatif » afin d'assurer l'uniformité.

Les modifications sont appliquées de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, et une application anticipée est permise.

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

Outre le Cadre conceptuel révisé, qui est entré en vigueur au moment de sa publication, soit le 29 mars 2018, l'IASB a également publié le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS*, qui contient des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32.

Cependant, les modifications ne mettent pas toutes à jour ces prises de position en ce qui concerne les références au Cadre et les extraits tirés de celui-ci afin qu'ils renvoient au Cadre conceptuel révisé. La mise à jour de certaines prises de position se limite à indiquer la version du Cadre conceptuel à laquelle elles renvoient (le Cadre de l'IASB adopté par l'IASB en 2001, le Cadre de l'IASB de 2010 ou le nouveau Cadre révisé de 2018), ou à indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour en fonction des nouvelles définitions proposées dans le Cadre conceptuel révisé.

Les modifications qui se veulent des mises à jour sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, et une application anticipée est permise.

Normes IFRS nouvelles et révisées publiées, mais non en vigueur au 31 décembre 2020

Les normes présentées ci-dessous n'ont pas été adoptées au cours de la période considérée :

Modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de l'ancienne société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

La date d'entrée en vigueur des modifications n'a pas encore été fixée par le conseil; toutefois, l'application anticipée des modifications est permise. Les administrateurs de la Société prévoient que l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures, dans l'éventualité où de telles transactions surviendraient.

Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Ces modifications précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est fondé sur les droits existants à la fin de la période de présentation de l'information financière, et que le classement n'est pas touché par le fait qu'une entité s'attende à exercer son droit de différer le règlement d'un passif; elles clarifient également que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et elles établissent la définition de « règlement » pour préciser que, par règlement, on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications s'appliquent de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise.

Modifications d'IFRS 3 – Renvoi au Cadre conceptuel

Ces modifications viennent mettre à jour IFRS 3 afin qu'elle renvoie au Cadre conceptuel de 2018 plutôt qu'à celui de 1989. Elles y ajoutent en outre une exigence, soit que pour des obligations qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37, un acquéreur doit appliquer IAS 37 pour établir si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés. Pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application d'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, l'acquéreur applique IFRIC 21 pour établir si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition.

Enfin, les modifications énoncent explicitement qu'un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise si une entité choisit également d'adopter tous les autres renvois mis à jour (publiés ensemble avec le Cadre conceptuel mis à jour) au même moment ou plus tôt.

Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Ces modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût d'une immobilisation corporelle avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus pendant le transfert de l'actif sur le site et pendant sa mise en état en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Le produit de la vente et les coûts connexes doivent donc être comptabilisés en résultat net. L'entité évalue le coût des éléments conformément à IAS 2, *Stocks*.

Les modifications clarifient aussi le sens de « tests de bon fonctionnement de l'actif ». IAS 16 précise désormais qu'il s'agit de ce qui permet d'apprécier si le rendement technique et physique de l'immobilisation est tel que celle-ci peut être utilisée dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou en vue d'être donnée en location à des tiers, ou à des fins administratives. Les états financiers doivent aussi indiquer les éléments suivants, si ceux-ci ne sont pas présentés séparément dans l'état du résultat global : les montants du produit et du coût comptabilisés en résultat net qui se rapportent aux éléments produits ne constituant pas des extrants des activités ordinaires de l'entité, et les postes de l'état du résultat global qui incluent ce produit et ce coût.

Les modifications sont appliquées rétrospectivement uniquement aux immobilisations corporelles amenées à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers dans lesquels l'entité applique les modifications pour la première fois.

L'entité doit comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale des modifications comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués (ou, s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres) au début de la première période présentée.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.

Modifications d'IAS 37 – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire

Ces modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).

Les modifications s'appliquent aux contrats dans le cadre desquels l'entité n'a pas encore rempli toutes ses obligations à l'ouverture de l'exercice pour lequel l'entité applique les modifications pour la première fois. Les données comparatives ne sont pas retraitées. Elle doit plutôt comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale des modifications comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués (ou, s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres) à la date de première application.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.

Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les Améliorations annuelles comprennent des améliorations apportées à quatre normes, dont trois s'appliquent à la Société :

IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière

La modification prévoit, pour une filiale qui adopte les normes IFRS après sa société mère, une exemption supplémentaire qui porte sur la comptabilisation du montant cumulé des écarts de conversion. En appliquant cette modification, une filiale qui choisit d'appliquer l'exemption de l'alinéa D16a) d'IFRS 1 peut désormais aussi choisir d'évaluer le montant cumulé des écarts de conversion pour tous les établissements à l'étranger aux valeurs comptables qu'il conviendrait d'intégrer aux états financiers consolidés de sa société mère, compte tenu de la date de transition de la société mère aux IFRS, en l'absence d'ajustements liés aux procédures de consolidation et aux incidences du regroupement d'entreprises au cours duquel la société mère a acquis la filiale. Un choix similaire est proposé à une entreprise associée ou à une coentreprise qui applique l'exemption de l'alinéa D16a) d'IFRS 1.

La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 9, Instruments financiers

La modification précise que, lors de l'application du test de « 10 pour cent » pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, une entité doit inclure seulement les frais payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie.

La modification s'applique de manière prospective aux modifications et aux échanges ayant lieu à compter de la date à laquelle l'entité applique la modification pour la première fois.

La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 16, Contrats de location

La modification retire toute mention du remboursement des améliorations locatives. Puisque la modification d'IFRS 16 porte uniquement sur un exemple, aucune date d'entrée en vigueur n'a été fixée.

2.4 Principes régissant la préparation des états financiers consolidés annuels

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés annuels, à moins d'indication contraire.

Les présents états financiers consolidés annuels comprennent la totalité des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits, des charges et des flux de trésorerie de Carebook.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés annuels sont préparés selon la méthode du coût historique, à moins d'indication contraire dans les présents états financiers consolidés annuels.

Unités génératrices de trésorerie

L'unité d'exploitation, qui correspond à l'unique site en exploitation de la Société et au niveau le plus bas du système d'information interne de la Société, a été identifiée comme son unité génératrice de trésorerie.

Écart de change

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis pour les comptes de bilan en fonction des taux de change en vigueur à chaque date de clôture et pour les comptes de produits et de charges, en fonction d'un taux de change moyen pour chaque mois de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et les pertes de change qui ont trait à ces transactions commerciales sont compris dans les états consolidés du résultat net et du résultat global en fonction du type de transaction. À l'heure actuelle, la Société n'est partie à aucun contrat dérivé visant à atténuer son risque de change.

Comptabilisation des produits

Les contrats conclus avec des clients de la Société représentent généralement des licences de logiciels et le développement de logiciels connexes.

La Société fournit des produits et des services en vertu d'accords qui comprennent divers mécanismes de tarification. La Société comptabilise un contrat ou un groupe de contrats lorsque les critères suivants sont respectés : les parties au contrat ont approuvé le contrat dans lequel leurs droits, leurs obligations et les modalités de paiement ont été identifiés, le contrat a une substance commerciale et la recouvrabilité de la contrepartie est probable.

Une modification de contrat correspond à un changement qui touche l'étendue ou le prix d'un contrat existant conclu avec un client et qui génère des produits. La Société comptabilise une modification de contrat comme un contrat distinct lorsqu'il y a un élargissement de l'étendue du contrat du fait de l'ajout d'obligations de prestation promises et que le prix du contrat augmente d'un montant de contrepartie qui reflète son prix de vente spécifique. Si le contrat n'est pas comptabilisé comme un contrat distinct, la Société comptabilise un ajustement des produits au titre du contrat existant sur une base cumulative à la date de la modification du contrat ou, si les biens et les services restants sont distincts, la Société comptabilise la contrepartie restante de façon prospective.

Les produits sont comptabilisés lorsque (ou à mesure que) la Société remplit une obligation de prestation en fournissant au client un bien ou un service promis et ils sont évalués au montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit, y compris la contrepartie variable, comme les remises, les rabais pour quantités, les pénalités liées au niveau de service et les incitatifs. La contrepartie variable est estimée au moyen de la méthode de la valeur attendue ou de la méthode du montant le plus probable et est incluse dans la seule mesure où il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits comptabilisé n'aura pas lieu. Pour formuler ce jugement, la direction tient principalement compte de toute l'information alors à sa disposition (historique, actuelle et prévisionnelle), de la connaissance par la Société du client ou du secteur, du type de services à fournir et des modalités contractuelles propres à chaque accord.

Lorsqu'un accord prévoit des obligations de prestation multiples, la valeur totale de l'accord est répartie entre chaque obligation de prestation en fonction de son prix de vente spécifique relatif. Pour estimer le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation, la Société repère et utilise, dans la mesure du possible, des prix observables qui sont établis en fonction des prix obtenus par la Société pour des livrables semblables. S'il n'existe aucun prix observable, la Société estime les prix de vente spécifiques en se fondant sur ses meilleures estimations. La meilleure estimation du prix de vente spécifique correspond au prix que la Société s'attendrait normalement à recevoir pour fournir les produits ou les services, et celui-ci est établi en tenant compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes, dont notamment les régions géographiques, les politiques d'établissement des prix de la Société, les coûts internes et les marges. En outre, dans certaines circonstances, la Société pourrait appliquer la méthode résiduelle pour estimer le prix de vente spécifique des licences et des services de développement de logiciels à l'égard desquels la Société n'a pas encore établi de prix de marché, ou qu'elle n'a jamais vendus séparément auparavant.

Les obligations de prestation prévues aux contrats de la Société se composent généralement de licences liées à des logiciels qui se veulent un service fourni aux clients, et d'activités de développement de logiciels à long terme. Les produits sont comptabilisés progressivement en ce qui concerne les licences annuelles et les services de développement de logiciels, étant donné que les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages au fur et à mesure que la Société s'acquitte de son obligation, que le client contrôle le service au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation, et que la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. En ce qui concerne un accord de développement spécifique, la Société utilise principalement les coûts budgétés, soit essentiellement les coûts de la main-d'œuvre ou les heures de travail en lien direct avec l'accord, pour évaluer le degré d'avancement des travaux. Cette méthode repose sur des estimations du total des coûts attendus pour rendre le service, lequel est comparé aux coûts engagés à la date considérée, pour déterminer un pourcentage estimatif des produits gagnés à la date considérée. Les estimations tiennent compte de facteurs tels que les changements relatifs à l'étendue des contrats, les retards relatifs à l'atteinte d'étapes importantes, la complexité relative à la réalisation du projet, la disponibilité et la rétention de professionnels qualifiés en matière de technologies de l'information et la capacité des sous-traitants de s'acquitter de leurs obligations dans le respect du budget et du calendrier prévus. La direction examine régulièrement les estimations sous-jacentes du total des coûts attendus.

Il ne s'écoule pas beaucoup de temps entre l'envoi de la facture et le moment où elle arrive à échéance; ainsi, aucun des contrats de la Société ne prévoit de modalités qui entraîneraient l'existence d'une composante financement importante. Les modalités de paiement normales de la Société en ce qui concerne la plupart des clients prévoient un paiement dans les 30 jours, tandis que certains services de développement sont payés à la Société avant que les services visés par le contrat ne soient rendus.

Les montants reçus avant la prestation des services sont classés comme des passifs sur contrat. Se reporter à la note 3, Produits, pour plus d'information au sujet des passifs sur contrat de la Société.

La totalité des ventes de la Société sont liées à deux groupes de services (licences de logiciels et développement de logiciels) et à deux types de clients (prestataires et fournisseurs de soins de santé) dans une même région géographique (le Canada). Les types de contrats, la durée des contrats ainsi que le mode de distribution sont également comparables. Par conséquent, la direction est d'avis que la ventilation des produits par service offert aux clients fournit de l'information additionnelle relative à la comptabilisation future des produits et des flux de trésorerie. Se reporter à la note 3, Produits.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des employés est comptabilisée comme une charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante est inscrite dans les capitaux propres, au cours de la période à laquelle l'employé acquiert inconditionnellement les droits. Le montant comptabilisé comme une charge est ajusté pour refléter le nombre de droits à l'égard desquels les conditions de service et les conditions d'acquisition des droits autres que des conditions de marché devraient être remplies de sorte que le montant finalement comptabilisé comme une charge dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance, autres que des conditions de marché, à la date d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information, la Société revoit ses estimations relatives au nombre de droits dont l'acquisition est attendue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon à ce que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, et un ajustement correspondant est inscrit aux capitaux propres.

Les accords dont le paiement est fondé sur des actions à l'égard desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, quelle que soit la façon dont les instruments de capitaux propres sont obtenus par le fournisseur.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur le financement à court terme et à long terme sont comptabilisées aux taux appropriés dans les diverses conventions d'emprunt. Le tableau suivant présente les composantes des charges financières présentées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges financières		
Billet à terme à payer	123 \$	168 \$
Instrument d'emprunt convertible	262 \$	273 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	60 \$	64 \$
Emprunts à terme	3 \$	– \$
Autres	1 \$	1 \$
Total des charges financières	449 \$	506 \$

Subventions et incitatifs

La Société obtient certaines subventions publiques et autres incitatifs dans le cadre de programmes offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes locaux et des fonds d'investissement. Les programmes varient selon les exigences et les conditions incluant, entre autres critères, les dépenses d'investissement, le nombre minimal d'employés, les échelles salariales, l'emplacement et certaines activités de recherche et développement, et selon les incitatifs offerts, comme des remboursements en trésorerie, des abattements d'impôt et un financement spécialisé. Selon la nature des programmes et de la contrepartie versée, la Société comptabilise les avantages au moment où elle satisfait aux exigences des programmes pertinents et où elle est assurée de recevoir les fonds. La plupart des contreparties reçues sont portées en réduction de la charge connexe (p. ex. : main-d'œuvre et avantages du personnel, frais de développement de logiciels, etc.) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

En réaction à la pandémie de COVID-19, certains organismes gouvernementaux et de réglementation ainsi que des fonds de développement des affaires à l'échelle locale ont offert des subventions et d'autres allocations aux entreprises sous réserve du respect de certains critères et en faveur d'initiatives particulières, ce qui inclut le maintien de seuils d'emploi et le développement dans certains secteurs. La Société a cherché à obtenir des allocations relatives aux mesures offertes en réaction à la COVID-19 ainsi que d'autres incitatifs offerts aux entreprises et au secteur auxquels elle est admissible.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada ainsi que dans certaines provinces canadiennes. La Société comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice présenté dans l'état consolidé du résultat net, car il exclut les éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices et exclut également les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables auxquels ces différences temporaires déductibles pourront être imputées seront disponibles. Ces actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre qu'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au moyen des taux d'imposition qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon dont la Société s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Crédits d'impôt à l'investissement

La Société engage des dépenses de recherche et développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés reposent sur les estimations faites par la direction des montants qu'elle s'attend à recevoir et sont assujettis à une vérification de la part des autorités fiscales.

Les crédits d'impôt à l'investissement en matière de recherche et développement sont reflétés à titre de réduction des charges connexes. En 2019, des crédits d'impôt de 20 \$ se rapportant à 2017 ont été comptabilisés. En juin 2020, des crédits d'impôt de 26 \$ se rapportant à 2018 ont été comptabilisés. Le montant des recouvrements attendus à l'égard des activités réalisées en 2019 et en 2020 n'a pas été comptabilisé en raison de l'incertitude entourant les montants des recouvrements attendus.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles acquises par la Société sont comptabilisées au coût, ce qui comprend le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements, le cas échéant.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Coûts ultérieurs

Les améliorations et les remplacements sont inscrits à l'actif à titre d'entrées d'immobilisations corporelles uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces éléments iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien régulier continus liés aux immobilisations corporelles sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en appliquant le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs connexes comme suit :

- **Améliorations locatives** – la durée d'utilité de l'actif ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes;
- **Mobilier et matériel de bureau** – 5 ans;
- **Matériel informatique** – 3 ans.

Immobilisations incorporelles

Comptabilisation, évaluation et amortissement

Certains des coûts liés à la propriété intellectuelle créée ou acquise ont été comptabilisés et inscrits au coût. Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité déterminée estimée à trois ans. La dotation à l'amortissement au titre des immobilisations incorporelles est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les dépenses liées aux activités de recherche, entreprises dans la perspective d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles, sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global à mesure qu'elles sont engagées, déduction faite des crédits d'impôt connexes.

Les activités de développement portent sur l'établissement d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les coûts engagés dans le cadre des projets de développement sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- Il est techniquement faisable d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service;
- La direction a l'intention d'achever et de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- Il est possible de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontrable;
- Des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles;
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Au 31 décembre 2020, ces critères n'étaient pas tous respectés. Par conséquent, les dépenses liées au développement ont été passées en charges à mesure qu'elles étaient engagées, déduction faite des crédits d'impôt connexes.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, y compris ses actifs au titre de droits d'utilisation, et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur, auquel cas la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de la perte de valeur, le cas échéant.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Goodwill

Comptabilisation et évaluation

Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie transférée aux anciens propriétaires sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indications d'une dépréciation. La valeur comptable nette de l'unité génératrice de trésorerie est comparée à la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les calculs de la valeur d'utilité reposent sur des projections des flux de trésorerie basées sur les budgets financiers approuvés par la direction et portant habituellement sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie postérieurs à cette période sont estimés au moyen d'un taux de croissance perpétuel à long terme pour les exercices ultérieurs. La valeur d'utilité correspond à la somme des flux de trésorerie actualisés sur la période projetée et de la valeur finale. Les taux d'actualisation sont établis en fonction du coût moyen pondéré du capital de la Société.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu d'un intervenant du marché pour l'unité génératrice de trésorerie, dans le cadre d'une transaction normale. L'estimation de cette valeur se fait à l'aide des données de marché disponibles pertinentes ou d'un modèle des flux de trésorerie actualisés qui reflète les hypothèses des intervenants du marché.

Toute perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la valeur comptable des autres actifs de la Société au prorata.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans plusieurs catégories, comme il est expliqué ci-dessous, c'est-à-dire au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Seuls les prêts, les créances, les placements dans des instruments d'emprunt et les autres actifs similaires peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux fins de ces évaluations, il est critique de pouvoir déterminer :

- si l'objectif du modèle économique de l'entité vise la détention d'actifs dans l'unique but de percevoir les flux de trésorerie ou plutôt dans le but de percevoir les flux de trésorerie et de vendre les actifs (le « critère du modèle économique »);
- si les flux de trésorerie contractuels liés à un actif donnent lieu à des versements, à des dates spécifiées, qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère des flux de trésorerie contractuels »).

Le critère du modèle économique peut être effectué au niveau du portefeuille. Si le critère du modèle économique est rempli, l'instrument sera généralement désigné comme étant au coût amorti. Si le critère des flux de trésorerie contractuels est rempli (par exemple dans le cas de la titrisation de créances), l'actif sera alors évalué à la juste valeur

par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et pertes latents, déduction faite de l'impôt sur le résultat applicable, sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont présentés dans les autres éléments du résultat global. Par contre, les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net.

La dépréciation des instruments financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est déterminée au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, qui correspond à une mesure du risque de crédit, et elle prend en considération le fait que les pertes de crédit peuvent être établies au premier jour de la comptabilisation d'un instrument financier au moyen de montants fondés sur des pondérations probabilistes. Pour calculer les pertes de crédit attendues, on doit a) déterminer des scénarios avec des cas de défaillance sur un prêt ou une créance, b) estimer l'insuffisance de flux de trésorerie qui serait subie dans le cas de chaque scénario compte tenu du cas de défaillance, c) multiplier cette perte par la probabilité que le cas de défaillance se produise, et d) additionner les résultats de tous ces cas de défaillance possibles.

Les instruments financiers peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale si au moins un des critères suivants est satisfait : i) il s'agit de dérivés incorporés qui sont clairement et étroitement liés, si le contrat hôte est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net; ii) la désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation de l'actif ou du passif financier ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur celui-ci sur des bases différentes; ou iii) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs ou de passifs financiers qui est géré et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit. Les profits et les pertes liés aux réévaluations périodiques des actifs et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net.

i) Classement et évaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont classés comme étant soit : a) au coût amorti, b) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou c) à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers. Le classement des actifs financiers est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration, lorsque les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie sont transférés ou lorsque les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie sont conservés, mais que la Société assume une obligation contractuelle de verser les flux de trésorerie à un ou plusieurs bénéficiaires.

La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés et directement attribuables à l'émission du passif. Ces passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à la dette à long terme sont amortis dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Tout écart entre les montants initialement reçus, déduction faite des coûts de transaction, et la valeur de remboursement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon le classement initial, les actifs et les passifs financiers sont par la suite évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

Le classement des instruments financiers détenus par la Société s'établit ainsi :

- Les dérivés qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture remplissant les conditions requises pour la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39, *Instruments financiers* (« IAS 39 »), sont classés et ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et évalués à leur juste valeur déterminée en fonction des données de marché disponibles. Les profits ou pertes sur les dérivés sont comptabilisés au poste Perte (profit) sur les dérivés incorporés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs et les avances consenties aux actionnaires sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs financiers sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels pourvu qu'ils correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Ces actifs sont classés comme des actifs courants ou non courants en fonction de leur date d'échéance.
- Les créditeurs et charges à payer, les passifs sur contrat, les avances à verser à des parties liées, les billets à terme à payer, les emprunts à terme et la dette à long terme sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier et elle détermine si le risque de crédit connexe a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

iii) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée en fonction des cours de marché pertinents, le cas échéant.

iv) Compensation d'instruments financiers

Lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'intention est soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives découlant d'un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou d'un changement dans l'évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de prolongation ou de résiliation seront exercées.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable de devenir propriétaire du bien loué à la fin du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont assujettis à la dépréciation.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers à verser sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et les sommes que l'on s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle survient l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, la valeur des obligations locatives est augmentée pour tenir compte de l'accumulation des intérêts et réduite du montant correspondant aux paiements de loyers effectués. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location ou un changement dans l'appréciation de l'achat du bien sous-jacent.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme pour les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne comportent pas d'option d'achat. La Société applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour les contrats de location dont le bien est d'une valeur inférieure à 5 \$. Les paiements de loyers sur les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés à titre de charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Instrument d'emprunt convertible

Avant la conclusion de la prise de contrôle inversée, les instruments financiers émis par la Société comprenaient un instrument d'emprunt convertible qui pouvait être converti en capital social en fonction de la survenance de certains événements, et le nombre d'actions à émettre pouvait varier en fonction des variations de sa juste valeur.

La composante passif de l'instrument d'emprunt convertible est initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte pas d'option de conversion en capitaux propres.

La composante capitaux propres est considérée comme un dérivé incorporé puisque ses caractéristiques économiques et ses risques connexes ne sont pas fixes ou étroitement liés à ceux de l'instrument hôte. Les dérivés incorporés sont considérés comme des dérivés distincts. Les options de conversion en capitaux propres sont évaluées à la juste valeur en tant que passifs et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Après sa comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. À la suite de l'émission de l'instrument en 2018, la Société a réévalué la composante dérivé incorporé à chaque période de présentation de l'information financière, conformément aux normes IFRS. Cette composante a fait l'objet d'une reprise, car la totalité de la dette a été remboursée et aucune conversion en capitaux propres n'a eu lieu.

Les intérêts, les dividendes, les pertes et les profits liés au passif financier sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres, déduction faite de tout avantage fiscal.

Se reporter à la note 14, Emprunts, pour de plus amples renseignements sur l'instrument d'emprunt convertible.

Créances clients et autres débiteurs

Comptabilisation et évaluation

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur et sont ultérieurement évaluées au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute charge pour perte de valeur.

Dépréciation

Une correction de valeur pour dépréciation des créances clients est établie au moment de la transaction de vente en fonction des indications objectives de pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. La perte de crédit correspond à la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Société selon les termes d'un contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Comme les pertes de crédit attendues tiennent compte du montant et du calendrier des paiements, il y a perte de crédit lorsque l'entité s'attend à être payée plus tard que ne le prévoit le contrat, même si elle l'est en entier. La Société a recours à une matrice des provisions qui se base sur les créances clients présentant des caractéristiques et une qualité de crédit similaires pour le client. Les probabilités liées

aux pertes de crédit attendues sont calculées en fonction des résultats passés et des prévisions au sujet de la conjoncture économique future appliquées aux créances en fonction des catégories comprises au classement chronologique. La charge (le produit) lié à l'augmentation (la diminution) de la correction de valeur pour dépréciation est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, et tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie détenue dans des comptes bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à court terme à vue dans des banques et les autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, déduction faite des découverts bancaires qui sont remboursables à vue, pourvu qu'il existe un droit de compensation.

Créditeurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur et classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un an ou moins.

Provisions

Les provisions qui sont comptabilisées représentent la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de passifs dont l'échéance ou le montant est incertain lorsque la direction détermine qu'une obligation juridique ou implicite découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation raisonnable de ces montants est possible. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses prévues nécessaires pour éteindre l'obligation.

Le coût final du règlement de ces passifs est parfois incertain, et les estimations de coûts peuvent varier compte tenu de divers facteurs. Le règlement de ces passifs pourrait différer de façon significative des montants comptabilisés. De plus, le calendrier prévu des dépenses peut également changer. Par conséquent, des ajustements importants pourraient être apportés aux provisions, ce qui pourrait entraîner des charges additionnelles ou des recouvrements additionnels ayant une incidence sur les résultats financiers futurs.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire les obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques que la Société s'attend à recevoir en vertu de ces contrats. La Société a tenu compte du coût net de sortie de tout contrat déficitaire et elle a évalué la rentabilité (c.-à-d., les produits, déduction faite des coûts inévitables) des contrats sur leur durée entière. La Société n'avait comptabilisé aucune provision pour contrats déficitaires au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ordinaires ou de nouvelles options sont présentés dans les capitaux propres en réduction du produit, déduction faite de l'impôt.

Évaluations à la juste valeur

Les directives en matière de comptabilisation à la juste valeur établissent un cadre d'évaluation de la juste valeur et élargissent les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Ce cadre vise à donner aux lecteurs des états financiers consolidés annuels la capacité d'évaluer les données d'entrée utilisées pour établir ces valeurs à l'aide d'une hiérarchie servant au classement de la qualité et de la fiabilité de l'information utilisée pour déterminer les justes valeurs. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois grands niveaux décrits ci-après :

Niveau 1 : les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables directement ou indirectement, comme les cours du marché pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs et les données d'entrée obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Niveau 3 : les données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur et qui ne sont pas observables.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation.

La Société a trois catégories de titres qui sont potentiellement dilutifs, soit les options sur actions, les bons de souscription d'actions ordinaires et l'instrument d'emprunt convertible. La perte diluée par action exclut toutes les actions potentiellement dilutives si leur effet est antidilutif. En raison des pertes nettes subies, tous les titres qui sont potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion aurait un effet antidilutif; par conséquent, le nombre d'actions de base et dilué est le même pour chaque période de présentation de l'information financière. Toutes les options sur actions en circulation pourraient diluer la perte par action dans l'avenir.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées réalisées dans le cours normal des activités sont comptabilisées à la juste valeur.

Information sectorielle

La Société présente l'information sectorielle d'une manière qui est conforme à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels de la Société. La Société exerce ses activités à l'intérieur d'un seul secteur à présenter.

Présentation des états financiers consolidés annuels

Les états financiers consolidés annuels sont présentés en milliers de dollars canadiens, qui correspondent à la monnaie fonctionnelle et à la monnaie de présentation de la Société. Les chiffres sont arrondis au millier près.

2.5 Jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables et principales sources d'incertitude relative aux estimations

Certains montants inclus dans les états financiers consolidés annuels nécessitent l'exercice d'un jugement ou l'utilisation d'une estimation. Ces jugements et ces estimations sont fondés sur les meilleures connaissances de la direction relativement aux faits et aux circonstances pertinents, compte tenu de l'expérience antérieure. Néanmoins, les résultats réels peuvent différer des montants présentés dans les états financiers consolidés annuels. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant comprennent les éléments présentés ci-après.

Évaluation de la comptabilisation des produits en vertu d'IFRS 15

Au cours de la période, la direction a évalué les diverses obligations de prestation prévues dans chaque contrat en vigueur et elle a déterminé si les produits devaient être comptabilisés à un moment précis ou progressivement. Le jugement a été exercé pour identifier les obligations de prestation, pour déterminer la répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et pour comptabiliser la contrepartie à payer par le client.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill

La détermination de la juste valeur et de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie dépend d'un certain nombre d'hypothèses portant, notamment, sur les données de marché, les flux de trésorerie futurs estimatifs et le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont assujetties au risque et à l'incertitude. Toute modification significative de ces hypothèses pourrait entraîner une variation importante de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill de la Société.

Juste valeur des instruments financiers et des paiements fondés sur des actions

La réévaluation de la juste valeur du passif dérivé est fondée sur de nombreuses hypothèses et estimations qui pourraient avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé à titre de passif financier. L'incidence des changements significatifs dans les hypothèses et la révision des estimations sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle les changements se produisent ou les estimations sont revues, au besoin.

La direction estime la juste valeur des paiements fondés sur des actions au moyen de diverses hypothèses portant, notamment, sur la volatilité, la valeur des actions ordinaires, les taux de déchéance et les taux d'actualisation utilisés dans le modèle d'évaluation de Black et Scholes. Ces hypothèses sont assujetties au risque, à la variabilité et à l'incertitude. Toute modification significative de ces hypothèses pourrait entraîner une variation importante de la juste valeur à la date d'attribution des droits à un paiement fondé sur des actions et de la charge comptabilisée.

Impôt sur le résultat

Un jugement important est parfois nécessaire pour déterminer la charge d'impôt à payer, car il existe de nombreux calculs et transactions pour lesquels l'impôt correspondant définitif est incertain dans le cours normal des activités. La Société comptabilise les passifs d'après des estimations quant à l'exigibilité ou non d'impôts additionnels. Lorsque le résultat final de ces questions fiscales diffère des montants comptabilisés, ces différences ont une incidence sur les charges d'impôt exigible et différé, sur les résultats d'exploitation et, éventuellement, sur les flux de trésorerie de l'exercice au cours duquel ces calculs sont effectués.

La direction doit exercer son jugement pour déterminer dans quelle mesure des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés. Pour déterminer si un actif d'impôt différé doit être comptabilisé, la direction détermine s'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera utilisé. Un actif d'impôt différé sera ultimement utilisé dans la mesure où des bénéfices imposables suffisants seront disponibles dans les exercices au cours desquels les différences temporaires deviendront déductibles. Cette évaluation est effectuée au moyen d'un examen détaillé des actifs d'impôt différé par territoire et tient compte de la résorption prévue des différences temporaires imposables et déductibles, du rendement passé, actuel et futur prévu selon le budget, du plan d'affaires et des stratégies de planification fiscale. Les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les territoires où il n'est pas probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées.

Provisions

Les provisions relatives aux éléments suivants sont examinées de façon continue : a) les réclamations fondées en droit et autres réclamations éventuelles; et b) les contrats déficitaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a reçu une réclamation pour licenciement injustifié de la part d'un ancien membre de la haute direction. La réclamation vise une indemnité de départ égale à un salaire de base de six mois et un montant pour les options sur actions et les commissions. La Société défend sa position et s'attend à ce que le litige se poursuive dans un avenir prévisible, à moins qu'il ne soit réglé. Une estimation raisonnable a été établie relativement à l'indemnité de départ. Par conséquent, la Société a comptabilisé ce montant à titre de charge liée à la main-d'œuvre et aux avantages du personnel au cours de la période. Le montant n'est pas présenté dans les présentes afin de ne pas nuire à la Société dans le cadre du litige en cours.

Tout montant au titre des provisions représente la meilleure estimation de la direction à l'égard des dépenses nécessaires pour régler l'obligation à la date des états consolidés de la situation financière et sera révisé chaque année jusqu'à ce que le passif réel soit réglé.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

La détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles exige que la direction exerce un jugement raisonnable à l'égard de la période au cours de laquelle la Société s'attend à ce qu'une immobilisation puisse être utilisée en se fondant sur son expérience à l'égard d'actifs similaires. La direction examine les durées d'utilité estimatives à la fin de chaque exercice et les ajuste de façon prospective, au besoin.

À ce jour, aucune modification n'a été apportée à la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles.

Continuité de l'exploitation

Pour déterminer s'il existe une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, la direction doit exercer son jugement, en particulier sur sa capacité à obtenir du financement futur et sur les flux de trésorerie futurs projetés. Les jugements importants liés à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sont présentés à la note 2.2.

NOTE 3 – Produits

Les produits de la Société par gamme de services pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 sont les suivants :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Produits :		
Logiciel-service	426 \$	72 \$
Développement de logiciels	3 147 \$	4 250 \$
Partage des produits	(43) \$	(36) \$
Total des produits	<u>3 530 \$</u>	<u>4 286 \$</u>

Comme il est décrit à la note 20, Engagements, la Société a certaines obligations liées au partage des produits. L'engagement lié au partage des produits a été passé en charges au cours de périodes antérieures, mais il a été reclassé et comptabilisé déduction faite des produits, comme l'illustre le tableau ci-dessus.

Le tableau suivant présente les variations des passifs sur contrat pour les périodes présentées.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde aux 1^{er} janvier	333 \$	333 \$
Diminution au titre des obligations de prestation remplies	(3 487) \$	(4 000) \$
Augmentation au titre de la variation découlant de l'évaluation du degré d'avancement	3 451 \$	4 000 \$
Solde aux 31 décembre	<u>297 \$</u>	<u>333 \$</u>
Tranche courante	297 \$	333 \$
Tranche non courante	– \$	– \$

Les engagements minimaux de la Société en matière de prestation envers ses clients demeurent en vigueur jusqu'en 2023. La Société prévoit comptabiliser des produits minimaux d'environ 2,7 M\$, 2,0 M\$ et 0,3 M\$ pour les exercices se clôturant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, respectivement, au titre des obligations de prestation partiellement et entièrement non remplies en vertu de ses ententes à prix fixe.

NOTE 4 – Main-d'œuvre et avantages du personnel

Le tableau suivant présente la main-d'œuvre et les avantages du personnel pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Salaires		
Coût des ventes attribuable à la main-d'œuvre	206 \$	131 \$
Frais de vente et de commercialisation attribuables à la main-d'œuvre	1 239 \$	453 \$
Frais de recherche et de développement attribuables à la main-d'œuvre	3 609 \$	2 887 \$
Frais généraux et administratifs attribuables à la main-d'œuvre	1 110 \$	619 \$
Rémunération fondée sur des actions	2 853 \$	– \$
Subventions et crédits d'impôt	(528) \$	(20) \$
Régime enregistré d'épargne-retraite	111 \$	107 \$
Autres charges liées au personnel	193 \$	205 \$
Total des charges liées à la main-d'œuvre et aux avantages du personnel	<u>8 793 \$</u>	<u>4 382 \$</u>

La Société a reçu la confirmation de son admissibilité au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (le « PARI »), aux termes duquel les charges salariales (excluant les avantages, les primes et les autres rémunérations) équivalant au moins de 437 \$ ou des charges réelles engagées au cours de la période allant du 1^{er} avril 2020 au 24 juin 2020 lui sont remboursées. Cette contribution vise à promouvoir et à aider à financer les projets d'innovation et les activités des petites et moyennes entreprises en démarrage qui ne sont pas en mesure d'accéder à d'autres aides existantes en lien avec la COVID-19. Au 31 décembre 2020, la Société a reçu des paiements en trésorerie totalisant 415 \$ liés à la subvention du PARI, lesquels ont été comptabilisés à titre de réduction des charges liées à la main-d'œuvre et aux avantages du personnel dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

En avril 2020, la candidature de la Société a été retenue pour l'obtention d'une subvention conjointe avec une société de technologie tierce relativement à un projet de recherche axé sur le patient faisant appel à l'intelligence artificielle. En vertu de cette subvention, certaines charges admissibles du projet seront remboursées aux entreprises par le concédant, un organisme sans but lucratif québécois, jusqu'à concurrence de 285 \$. Le montant maximal du remboursement que pourrait obtenir la Société au titre des charges relatives au projet correspondrait à 143 \$. Au 31 décembre 2020, la Société avait reçu des fonds de 72 \$ dans le cadre de ce programme.

La Société a également reçu des crédits d'impôt pour RS&DE remboursables de 26 \$ et de 20 \$ au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Ces crédits d'impôt ont trait aux réclamations déposées pour les années d'imposition 2018 et 2017, respectivement.

NOTE 5 – Charges d'exploitation par fonction

Le tableau suivant présente les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Coût des ventes	99 \$	– \$
Frais de vente et de commercialisation		
Commercialisation	82 \$	8 \$
Développement des affaires	15 \$	37 \$
Frais de recherche et de développement	602 \$	1 102 \$
Frais généraux et administratifs		
Loyers	142 \$	117 \$
Honoraires professionnels	640 \$	180 \$
Frais généraux et administratifs	550 \$	110 \$
Frais liés aux déplacements et à l'équipe	78 \$	127 \$
Total des charges d'exploitation	2 208 \$	1 681 \$

NOTE 6 – Dotation aux amortissements

Le tableau suivant présente la dotation aux amortissements pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	408 \$	140 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	– \$	650 \$
Total de la dotation aux amortissements	408 \$	790 \$

NOTE 7 – Impôt sur le résultat

Tel qu'il est expliqué à la note 2.4, une évaluation détaillée a été effectuée en fonction des prévisions en ce qui a trait à la performance et au bénéfice imposable futurs. L'économie d'impôt attribuable à la perte avant impôt diffère du montant obtenu en appliquant le taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 26,5 % (26,6 % en 2019) en raison des facteurs suivants :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(10 893) \$	(3 114) \$
Taux d'imposition combinés	26,5 %	26,6 %
Économie d'impôt sur le résultat	<u>(2 887) \$</u>	<u>(828) \$</u>
Ajustements		
Charges non déductibles	1 123 \$	454 \$
Variation des estimations	(348) \$	– \$
Création et résorption de différences temporaires	2 112 \$	374 \$
Charge d'impôt sur le résultat	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

La Société a conclu que la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé de la Société au cours des périodes futures est incertaine. Par conséquent, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers en ce qui a trait aux éléments suivants :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Report en avant de pertes autres qu'en capital au niveau fédéral	4 028 \$	11 038 \$
Report en avant de pertes autres qu'en capital au Québec	4 506 \$	11 516 \$
Immobilisations corporelles	12 656 \$	– \$
Coûts de financement	2 743 \$	– \$
Crédits d'impôt à l'investissement pour la RS&DE	94 \$	94 \$

Le tableau suivant présente l'impôt différé aux 31 décembre 2019 et 2020.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Différences temporaires déductibles		
Immobilisations corporelles	3 281 \$	(56) \$
Actif au titre du droit d'utilisation	(124) \$	(102) \$
Autres	924 \$	106 \$
Report en avant de pertes autres qu'en capital	1 122 \$	3 032 \$
Crédits d'impôt à l'investissement non réclamés	69 \$	94 \$
	<u>5 272 \$</u>	<u>3 074 \$</u>

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Société avait des pertes fiscales reportées en avant à l'échelle fédérale canadienne d'environ 4,0 M\$ et 11,2 M\$, respectivement, et des pertes fiscales reportées en avant à l'échelle provinciale canadienne d'environ 4,5 M\$ et de 11,7 M\$, respectivement, qui peuvent être portées en diminution du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital inutilisées commenceront à expirer en 2039. Au 31 décembre 2020, la Société avait des crédits d'impôt à l'investissement inutilisés pour la RS&DE de 94 \$, lesquels commenceront à expirer en 2037.

NOTE 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représentait la trésorerie détenue dans des banques et les fonds en caisse. Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2020, Carebook a obtenu des financements par placement privé pour un produit brut totalisant 21 000 \$, ce qui comprend : i) l'émission de 6 932 000 reçus de souscription de Carebook (définis ci-après) au prix de 2,50 \$ par reçu de souscription de Carebook, pour un produit brut totalisant 17 330 \$; ii) l'émission de 400 000 unités de Carebook

(définies ci-après) à certains membres de la direction de Carebook ou à des sociétés affiliées de celles-ci à un prix de 2,50 \$ par unité de Carebook, pour un produit brut totalisant 1 000 \$ et iii) l'émission de 1 068 000 unités de Carebook à certains investisseurs sans lien de dépendance au prix de 2,50 \$ par unité de Carebook, pour un produit brut totalisant 2 670 \$. Le produit brut de 17 330 \$ tiré de l'émission de reçus de souscription de Carebook a été détenu en fiducie jusqu'à la clôture de la prise de contrôle inversée. Dans ses états financiers intermédiaires résumés non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2020 et 2019, la Société a présenté un produit brut global de 21 000 \$ au titre des liquidités soumises à restrictions. Le 1^{er} octobre 2020, la Société a conclu la prise de contrôle inversée. Chaque reçu de souscription de Carebook et chaque unité de Carebook ont été échangés, à la conclusion de la prise de contrôle inversée, en une action ordinaire de la Société et la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 628 \$	117 \$
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 628 \$	117 \$

NOTE 9 – Créances clients et autres débiteurs

La Société détenait des créances clients et autres débiteurs d'un montant de 245 \$ au 31 décembre 2020 et elle détenait des créances clients et autres débiteurs d'un montant de 4 \$ au 31 décembre 2019. Ces débiteurs se composaient des montants à recevoir au titre de la taxe de vente et des remboursements du gouvernement provincial relativement au Sommaire 1 – Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Taxes de vente à recevoir	210 \$	– \$
Autres montants à recevoir	35 \$	4 \$
Total des créances clients et autres débiteurs	245 \$	4 \$

Correction de valeur pour dépréciation

La Société examine périodiquement le classement chronologique des comptes, la solvabilité, les antécédents de paiement et les tendances en matière de solde de ses clients afin d'évaluer si les créances clients se sont dépréciées compte tenu des attentes actuelles quant aux pertes de crédit. La direction tient également compte des pertes historiques et détermine si les changements dans la conjoncture économique générale et les secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités auront vraisemblablement une incidence sur la capacité des clients de la Société de respecter les modalités de paiement convenues ou de payer l'intégralité de leurs soldes de comptes.

Aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été comptabilisée au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspondait à la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs. Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucune garantie de ses clients ou de ses débiteurs.

Concentration monétaire

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la Société n'avait aucune créance client en cours libellée dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle (le dollar canadien).

NOTE 10 – Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente les soldes et les variations des immobilisations corporelles.

	Améliorations locatives	Ameublements	Matériel informatique	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	288 \$	65 \$	55 \$	408 \$
Entrées	4 \$	4 \$	48 \$	56 \$
Cessions	– \$	– \$	– \$	– \$
Dotation à l'amortissement	(34) \$	(20) \$	(39) \$	(93) \$
Solde au 31 décembre 2020	258 \$	49 \$	64 \$	371 \$
Coût	352 \$	135 \$	220 \$	707 \$
Moins l'amortissement cumulé	(94) \$	(86) \$	(156) \$	(336) \$
Solde au 31 décembre 2020	258 \$	49 \$	64 \$	371 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	321 \$	81 \$	55 \$	457 \$
Entrées	– \$	7 \$	42 \$	49 \$
Cessions	– \$	– \$	– \$	– \$
Dotation à l'amortissement	(33) \$	(23) \$	(42) \$	(98) \$
Solde au 31 décembre 2019	288 \$	65 \$	55 \$	408 \$
Coût	348 \$	131 \$	172 \$	651 \$
Moins amortissement cumulé	(60) \$	(66) \$	(117) \$	(243) \$
Solde au 31 décembre 2019	288 \$	65 \$	55 \$	408 \$

Au 31 décembre 2020, la Société n'avait aucun solde à payer au titre d'immobilisations corporelles dans les créiteurs et charges à payer.

La Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur au titre des immobilisations corporelles au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Le montant des engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la note 20, Engagements.

NOTE 11 – Immobilisations incorporelles et goodwill

Le tableau suivant présente les variations des immobilisations incorporelles.

	Propriété intellectuelle	Goodwill
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	– \$	4 370 \$
Entrées	– \$	– \$
Cessions	– \$	– \$
Solde au 31 décembre 2020	– \$	4 370 \$
Coût	1 950 \$	4 370 \$
Moins l'amortissement cumulé	(1 950) \$	– \$
Solde au 31 décembre 2020	– \$	4 370 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	650 \$	4 370 \$
Entrées	– \$	– \$
Cessions	– \$	– \$
Solde au 31 décembre 2019	650 \$	4 370 \$
Coût	1 950 \$	4 370 \$
Moins l'amortissement cumulé	(1 950) \$	– \$
Solde au 31 décembre 2019	– \$	4 370 \$

Au 31 décembre 2020, la valeur recouvrable de Carebook a été déterminée d'après sa valeur d'utilité. Cette valeur est estimée à l'aide des flux de trésorerie projetés en fonction du budget financier pour les cinq prochaines années qui a été approuvé par la direction. Les flux de trésorerie des exercices ultérieurs sont estimés au moyen d'un taux de croissance à long terme perpétuel de 5,0 %. La valeur d'utilité correspond à la somme des flux de trésorerie actualisés de la période projetée et de la valeur finale. Le taux d'actualisation, qui s'élève à 12 %, a été déterminé d'après le coût moyen pondéré du capital de la Société. Compte tenu de cette évaluation, la Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur au titre du goodwill. Aucune perte de valeur ni aucun transfert ou ajustement n'a eu lieu en 2020 et en 2019.

Le montant des engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles est présenté à la note 20, Engagements.

NOTE 12 – Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les crédoiteurs et charges à payer aux 31 décembre 2020 et 2019.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Dettes fournisseurs	372 \$	109 \$
Droits du personnel	135 \$	86 \$
Autres crédoiteurs et charges à payer	806 \$	144 \$
Total des crédoiteurs et charges à payer	1 313 \$	339 \$

NOTE 13 – Contrats de location

La Société loue des espaces de bureaux aux fins de ses activités. En mars 2018, la Société a conclu le contrat de location visant l'immeuble qu'elle occupe actuellement, lequel prévoit une durée initiale de dix ans et deux options de prolongation de cinq ans pouvant être exercées par la Société. Au début du contrat de location, la Société n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation. Par conséquent, ces options n'ont pas été incluses dans la durée utilisée pour déterminer l'obligation locative et l'actif au titre du droit d'utilisation. Le contrat de location prévoit des paiements de loyers supplémentaires qui sont liés à l'impôt foncier prélevé auprès du bailleur, aux paiements d'assurance effectués par le bailleur ainsi qu'aux charges d'exploitation et aux charges d'entretien des aires communes facturés par le bailleur. Ces montants sont généralement déterminés sur une base annuelle.

En mars 2020, la Société a modifié le contrat de location de l'immeuble afin d'augmenter la superficie en pieds carrés des espaces de bureaux utilisés. Les modalités du contrat de location visant les espaces de bureaux additionnels sont conformes à celles du contrat de location initial et représentent des paiements de loyers supplémentaires en contrepartie de l'augmentation de la superficie pouvant être utilisée par la Société. Les espaces de bureaux supplémentaires ont été considérés comme l'objet d'un nouveau contrat de location et ont été pris en compte dans la valeur comptable de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. La Société a également conclu des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des contrats de location à court terme visant principalement des imprimantes et du matériel de bureau, dont les durées varient entre un an et cinq ans. La Société comptabilise habituellement les charges locatives selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de ces actifs.

Le tableau suivant présente les variations des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Coût des actifs au titre de droits d'utilisation	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde aux 1 ^{er} janvier	431 \$	431 \$
Entrées	166 \$	– \$
Solde aux 31 décembre	597 \$	431 \$
Moins l'amortissement cumulé	130 \$	74 \$
Valeur comptable nette aux 31 décembre	467 \$	357 \$

Les charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations locatives se sont établies à 93 \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Ces charges se composent principalement de paiements de loyers variables liés aux charges d'exploitation et à d'autres coûts liés au contrat de location d'espaces de bureaux. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur se sont établies à 49 \$ et à 25 \$, respectivement. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, le total des sorties de trésorerie au titre des contrats de location et d'autres loyers s'est chiffré à 247 \$ et à 221 \$, respectivement.

Le tableau suivant présente les échéances des paiements contractuels exigibles en vertu des contrats de location de la Société au 31 décembre 2020.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Moins de 1 an	127 \$	104 \$
De 1 an à 5 ans	671 \$	542 \$
Plus de 5 ans	211 \$	291 \$
Total	1 009 \$	937 \$
Moins : incidence de l'actualisation	268 \$	309 \$
Total des obligations locatives	741 \$	628 \$
Tranche non courante	675 \$	584 \$
Tranche courante	66 \$	44 \$

NOTE 14 – Emprunts

14.1 Analyse par nature

	31 décembre 2020			
	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif
Obligation locative	741 \$	742 \$		9,95 %
Total des emprunts	741 \$	742 \$		
Tranche non courante	675 \$			
Tranche courante	66 \$			

	31 décembre 2019			
	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif
Dettes à long terme	2 181 \$	2 500 \$	8,00 %	12,09 %
Obligation locative	629 \$	629 \$		9,95 %
Intérêts courus	362 \$	362 \$		
Total des emprunts	3 172 \$	3 491 \$		
Tranche non courante	3 127 \$			
Tranche courante	45 \$			

14.2 Variations des emprunts

	2020	2019
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 809 \$	2 788 \$
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme	(2 500) \$	– \$
Désactualisation de la dette à long terme	319 \$	61 \$
Création d'une obligation locative	96 \$	– \$
Modification de l'obligation locative existante	59 \$	– \$
Désactualisation de l'obligation locative	6 \$	– \$
Remboursement de l'obligation locative	(47) \$	(40) \$
Solde aux 31 décembre	741 \$	2 809 \$

14.3 Principales caractéristiques des emprunts

Instrument d'emprunt convertible

Le 2 avril 2018, la Société a émis un instrument d'emprunt convertible non garanti d'un montant en capital de 2 500 \$ portant intérêt à un taux annuel de 8 % et qui arrivera à échéance en avril 2023 (l'« instrument d'emprunt convertible »). Sous réserve de certaines clauses de remboursement anticipé, l'instrument d'emprunt convertible était convertible soit en actions ordinaires, soit en titres de capitaux propres émis et en circulation de la catégorie la plus élevée, au gré du porteur, à la fin de sa durée de cinq ans. L'option de conversion était automatiquement exercée en cas de financement admissible ou de changement de contrôle. Les options de conversion en titres de capitaux propres ont été considérées comme un dérivé incorporé à l'instrument d'emprunt sous-jacent dont la durée est concomitante à celle de l'instrument d'emprunt convertible. En septembre 2020, le porteur de l'instrument d'emprunt convertible a convenu de renoncer à la conversion et a consenti au remboursement anticipé de l'instrument d'emprunt convertible. En octobre 2020, des obligations totalisant 3 030 \$, soit le montant en capital de 2 500 \$ et les intérêts courus et impayés sur ce montant en capital de 530 \$, ont été remboursées.

Se reporter à la note 18, Instruments financiers, pour plus de renseignements sur le dérivé incorporé.

Clauses restrictives

Avant le remboursement de l'instrument d'emprunt convertible en octobre 2020, la Société respectait toutes les clauses restrictives liées à l'instrument d'emprunt convertible.

Emprunts auprès de PME MTL Centre-Ville

En janvier 2020, la Société a obtenu des emprunts à terme totalisant 200 \$ des Fonds d'investissement PME MTL Centre-Ville (les « emprunts à terme auprès de PME MTL »), soit un emprunt auprès du Fonds PME MTL et un autre auprès du Fonds local de solidarité Montréal (« FLS Montréal ») de 100 \$ chacun. Les emprunts à terme auprès de PME MTL sont d'une durée de cinq ans, portent intérêt à un taux de 8,5 % et sont payables mensuellement jusqu'au remboursement ou jusqu'à l'échéance.

La convention d'emprunt à terme prévoit certaines clauses restrictives habituelles. Parallèlement aux emprunts à terme auprès de PME MTL, la Société a reçu une subvention de 15 \$ du Fonds Jeunes Entreprises de PME MTL Centre-Ville (le « Fonds JE »). Les emprunts à terme auprès de PME MTL ne prévoient aucune pénalité en cas de remboursement anticipé après les deux premières années. Cependant, si ces emprunts sont remboursés au cours des 24 premiers mois, la subvention du Fonds JE devra être remboursée à PME MTL Centre-Ville au moment de l'extinction anticipée des emprunts.

En mars 2020, PME MTL Centre-Ville a instauré un moratoire d'une durée de six mois sur les paiements en vertu des emprunts à terme auprès de PME MTL en réaction à la pandémie de COVID-19. Le moratoire sur les intérêts est considéré comme une modification non substantielle des emprunts, puisque les modalités n'ont pas changé de façon considérable et que la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels n'est pas significativement différente par suite des changements apportés au calendrier des paiements.

À la suite de la conclusion de la prise de contrôle inversée, en octobre 2020, les emprunts à terme auprès de PME MTL totalisant 200 \$ de même que des intérêts de 1 \$ ont été remboursés. La subvention de 15 \$ du Fonds JE ne devait pas être remboursée.

Emprunts à court terme – billet à terme à payer

En avril 2017, la Société a contracté un billet à terme d'un montant en capital de 2 500 \$ d'une durée de un an auprès de la Banque Nationale du Canada (le « billet à terme »). Le billet à terme portait intérêt à un taux annuel variable correspondant au taux préférentiel majoré de 2,75 % et devait initialement arriver à échéance en avril 2018.

Parallèlement à l'émission du billet à terme, les actionnaires de la Société, soit Persistence Capital Partners II, L.P. et Persistence Capital Partners II (International), L.P., se sont vu attribuer 205 482 et 6 661 options sur actions, respectivement, en échange d'une garantie de remboursement du billet à terme à la Banque Nationale du Canada. Chacune de ses options sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de catégorie A de Carebook 2020.

Les droits sur les options sur actions émises étaient entièrement acquis au moment de la prise de contrôle inversée. Les options sur actions liées à la garantie étaient considérées comme en circulation à chaque date de renouvellement et à chaque période de présentation de l'information financière, et aucune contrepartie ultérieure ou supplémentaire n'a été échangée.

En juillet 2018, la Société a renouvelé le billet à terme selon les mêmes modalités et selon une nouvelle échéance, en juin 2019. En juillet 2019, la Société a renouvelé le billet à terme selon les mêmes modalités et selon une nouvelle échéance, en juin 2020. En juillet 2020, la Société a renouvelé le billet à terme selon une nouvelle échéance, le 31 décembre 2020, et un taux d'intérêt annuel variable correspondant au taux préférentiel majoré de 3,25 %. Les autres modalités sont demeurées inchangées.

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, les options sur actions détenues par Persistence Capital Partners II, L.P. et Persistence Capital Partners II (International), L.P. ont été échangées contre 354 459 et 11 490 options sur actions de la Société, respectivement. Ces nouvelles options sur actions donnent à leurs porteurs le droit d'acheter une action ordinaire de la Société pour chaque option sur actions détenue. Le nombre d'options sur actions échangées reflète le fait que conjointement à la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a effectué un fractionnement de ses actions ordinaires à raison de 1,725 pour une.

En novembre 2020, la Société a remboursé le billet à terme ainsi que des intérêts de 14 \$.

NOTE 15 – Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social autorisé de Carebook 2020 était composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C et de catégorie D et d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées de Carebook 2020 »), toutes sans valeur nominale.

En 2019, Carebook 2020 a émis 315 996 actions ordinaires de catégorie A de Carebook 2020, au prix de 3,49 \$ par action. Le tableau suivant présente les actions en circulation au 31 décembre 2019.

	31 décembre 2019	
	Actions	Nombre
Actions ordinaires de catégorie A	9 060 539	8 115 \$
Actions ordinaires de catégorie B	2 500 000	– \$
Actions ordinaires de catégorie C	1 000 000	– \$
Actions ordinaires de catégorie D	0	– \$
Total des actions ordinaires	12 560 539	8 115 \$
Actions privilégiées de catégorie A	2 250 000	– \$
Total des actions émises et en circulation	14 810 539	16 230 \$

En juillet 2020, Carebook 2020 a modifié ses statuts de fusion afin de créer des actions de catégories D-1 et D-2. Également en juillet 2020, Carebook 2020 a émis 186 194 actions ordinaires de catégorie D-2 de Carebook 2020 en faveur d'une partie liée (ou 321 187 actions ordinaires de la Société après le regroupement), au prix de 3,49 \$ par action, ce qui a porté le nombre total d'actions ordinaires en circulation de Carebook 2020 à 12 746 733 et le nombre d'actions privilégiées de Carebook 2020 en circulation à 2 250 000.

	30 septembre 2020	
	Actions	Nombre
Actions ordinaires de catégorie A	9 060 539	8 115 \$
Actions ordinaires de catégorie B	2 500 000	– \$
Actions ordinaires de catégorie C	1 000 000	– \$
Actions ordinaires de catégorie D	186 194	650 \$
Total des actions ordinaires	12 746 733	8 765 \$
Actions privilégiées de catégorie A	2 250 000	– \$
Total des actions émises et en circulation	14 996 733	8 765 \$

Conjointement à la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a modifié son capital social afin de créer une nouvelle catégorie d'actions privilégiées rachetables de Carebook 2020 (les « actions rachetables de Carebook 2020 »), qui ont été émises en faveur de certains actionnaires de Carebook 2020 en échange d'une partie de leurs actions ordinaires de Carebook 2020 afin de mettre en œuvre le reclassement de titres décrit à la note 23, Prise de contrôle inversée.

Conjointement à la prise de contrôle inversée, Carebook a procédé au fractionnement des actions ordinaires de Carebook 2020 à raison de 1,725 pour une (le « fractionnement d'actions »).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la prise de contrôle inversée et avant celle-ci, la Société, alors appelée Pike, a modifié son capital social afin qu'il se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. De plus, la Société, alors appelée Pike, a procédé au regroupement de la totalité de ses actions ordinaires émises et en circulation selon un ratio de une action après le regroupement pour chaque tranche de 13,187 actions avant le regroupement (le « regroupement »).

Dans le cadre des financements par placement privé décrits à la note 23, Prise de contrôle inversée, qui ont été conclus simultanément à la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a émis 8 522 381 actions ordinaires.

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 et la filiale ont fusionné en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et l'entité issue de la fusion est devenue une filiale entièrement détenue de la Société (la « société issue de la fusion »). Chacune des actions ordinaires et privilégiées de Carebook 2020 a été annulée et les anciens détenteurs d'actions ordinaires de Carebook 2020 ont reçu une action ordinaire de la Société contre chaque action ordinaire de Carebook 2020 détenue, tandis que les détenteurs d'actions privilégiées de Carebook 2020 ont reçu une action ordinaire de la Société contre 2,5 actions privilégiées de Carebook 2020 détenues. Les autres titres de Carebook 2020 ont été annulés, et les anciens détenteurs de ces titres ont reçu des titres économiquement équivalents de la Société. Les actions rachetables de Carebook ont été annulées et remplacées par des actions rachetables de la société issue de la fusion (les « actions rachetables de la société issue de la fusion »), qui ont été rachetées afin de mettre en œuvre le reclassement de titres décrit à la note 23, Prise de contrôle inversée.

En décembre 2020, un employé de la Société a exercé 11 450 options sur actions et a reçu le même nombre d'actions ordinaires de la Société.

En raison des transactions décrites précédemment, un total de 30 522 098 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation au 31 décembre 2020.

	31 décembre 2020	
	Actions	Nombre
Actions ordinaires	30 522 098	23 660 \$
Total des actions ordinaires	30 522 098	23 660 \$
Actions privilégiées de catégorie A	0	– \$
Total des actions émises et en circulation	30 522 098	23 660 \$

Se reporter à la note 23, Prise de contrôle inversée, pour de plus amples renseignements sur la prise de contrôle inversée.

NOTE 16 – Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions

Avant la conclusion de la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a émis des options sur actions individuelles (les « options de Carebook 2020 ») qui donnaient aux administrateurs, aux actionnaires, aux employés clés et aux conseillers le droit d'acheter des actions ordinaires de catégorie A de Carebook 2020. Les options de Carebook 2020 expiraient généralement dix ans après la date d'attribution et les droits étaient habituellement acquis sur une période de quatre ans, sous réserve d'une condition de performance autre que de marché liée à la survenance d'un événement de liquidité. Les options de Carebook 2020 pouvaient être exercées à la juste valeur des actions à la date d'attribution.

Le 7 août 2020, la Société (alors connue sous le nom de Pike) et Carebook 2020 ont conclu un accord de regroupement d'entreprises aux termes duquel la Société (alors connue sous le nom de Pike) et Carebook 2020 ont convenu de conclure la prise de contrôle inversée. La prise de contrôle inversée est décrite à la note 23, Prise de contrôle inversée.

La prise de contrôle inversée représente un événement de liquidité qui satisfait à la condition de performance autre que de marché des options sur actions dont les droits n'ont pas été acquis et, par conséquent, la comptabilisation de la charge relative aux options de Carebook 2020 est devenue estimable à mesure que la réalisation de la prise de contrôle inversée devenait probable. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces options sur actions figure dans les états intermédiaires du résultat net et du résultat global pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020.

Au troisième trimestre de 2020, des options sur actions ont été frappées de déchéance en raison d'une cessation d'emploi d'un membre du personnel qui a donné lieu à un recouvrement net de 93 \$.

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, la Société a adopté un nouveau régime d'options sur actions et les détenteurs d'options de Carebook 2020 ont reçu, parallèlement à la fusion (définie ci-après), une option dont les droits sont acquis visant l'acquisition de 1,725 action ordinaire de la Société pour chaque action ordinaire de Carebook 2020 sous-jacente à la partie des droits acquis relativement aux options liées à Carebook 2020 détenues. La durée de vie de ces options sur actions a été prolongée jusqu'à leur date d'expiration initiale. Par conséquent, dans le cadre de la prise de contrôle inversée, un total de 2 601 638 options sur actions de la Société ont été attribuées. Il n'y a eu aucune variation de la valeur d'exercice de ces options sur actions, car le cours d'exercice et le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes ont tous deux été modifiés selon le même ratio de 1,725:1 afin de refléter le fractionnement d'actions.

En octobre 2020, 385 000 options sur actions ont été attribuées aux administrateurs et aux dirigeants de la Société. Les droits relatifs aux options sont acquis à intervalles égaux trimestriellement sur une période de un an.

En décembre 2020, la Société a attribué 450 470 options sur actions à ses employés. Les options expirent dix ans après la date d'attribution et les droits deviendront acquis sur une période de trois ans.

À l'exception de ce qui précède, il n'y a eu aucun changement dans le nombre d'options sur actions, le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions et les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées, et aucune autre attribution, expiration ou déchéance ni aucun autre exercice n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente le nombre d'options sur actions et leur prix d'exercice moyen pondéré.

	2020		2019	
	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	2 849 578	1,21 \$	2 635 116	1,16 \$
Attribuées	835 470	1,97 \$	212 941	1,96 \$
Exercées	-71 450	1,24 \$	0	– \$
Frappées de déchéance	-187 940	2,02 \$	0	– \$
Expirées	0		0	– \$
Options en circulation à la fin de l'exercice	3 425 658	1,49 \$	2 848 057	1,19 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	2 686 433	1,36 \$	2 608 789	1,09 \$

Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	
	Nombre d'options	
0,37 \$	325 253	4,25
1,24 \$	1 966 907	6,46
1,52 \$	450 475	9,94
1,96 \$	298 029	6,42
2,50 \$	385 000	9,75

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle de Black-Scholes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des sociétés cotées en bourse qui se trouvent dans une situation similaire (c.-à-d. les sociétés à petite capitalisation du secteur des technologies appliquées en santé), et est calculée d'après la plus récente période égale à la durée de vie prévue des options. Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux de rendement des titres de la Banque du Canada ayant une durée égale à la durée attendue des options au moment de l'attribution. La Société a utilisé le moment prévu de l'exercice, lequel est déterminé d'après les attentes opérationnelles en ce qui a trait à l'élaboration de la plateforme d'application visant à établir la durée attendue des options. Toutes les données utilisées dans le modèle de Black et Scholes ont été estimées au moment de l'attribution. La valeur réelle réalisée de chaque attribution d'options sur actions pourrait différer de façon significative de ces estimations, sans incidence sur le bénéfice net déclaré futur. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées au cours des périodes présentées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Rendement de l'action	0,0 %	0,0 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 %	1,2 %
Durée attendue des options	6 ans	5 ans
Volatilité attendue	70,0 %	81,4 %

NOTE 17 – Bons de souscription

Avant la prise de contrôle inversée, 1 724 475 bons de souscription avaient été émis par Carebook 2020 en faveur de certaines parties liées (les « bons de souscription de capital de Carebook 2020 »). Comme pour les options de Carebook 2020 décrites ci-dessus, les bons de souscription de capital de Carebook 2020 ont été émis d'après un ratio de 1,725:1 dans le cadre de la prise de contrôle inversée. Il n'y a eu aucune variation de la valeur d'exercice de ces options sur actions, car la variation du prix d'exercice et du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes de la Société reflète le même ratio de 1,725:1, conformément au fractionnement d'actions.

Dans le cadre des financements par placement privé, décrits à la note 23, Carebook 2020 a émis 4 200 000 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires de Carebook 2020 (les « bons de souscription de Carebook 2020 »). Conjointement aux financements par placement privé décrits à la note 23, la Société a émis 480 000 bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires de Carebook 2020 en faveur des courtiers qui ont permis la conclusion des financements par placement privé (les « bons de souscriptions de courtiers de Carebook 2020 »), lesquels bons de souscription pouvaient être exercés aux fins de l'achat d'un total de 480 000 unités de Carebook, à un prix d'exercice de 2,50 \$ par unité de Carebook.

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, les 4 200 000 bons de souscription de Carebook 2020 ont été échangés contre un nombre équivalent de bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires de la Société, ce qui donne à leur porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 3,125 \$ pour une période de 24 mois après la conclusion de la prise de contrôle inversée (un « bon de souscription de remplacement »). De plus, les 480 000 bons de souscription de courtiers de Carebook 2020 ont été échangés contre un nombre équivalent de bons de souscription de la Société, ce qui donne à leur porteur le droit d'acheter une part de la Société, au prix de 2,50 \$ par part, échéant 24 mois suivant la date de la conclusion de la prise de contrôle inversée. Chaque part se compose de une action ordinaire de la Société et de un demi-bon de souscription de remplacement.

Avant la prise de contrôle inversée, la Société avait également 25 639 bons de souscription en circulation (les « bons de souscription de courtiers de Pike ») qui donnaient à leur porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,10 \$ jusqu'au 16 septembre 2021. En ce qui a trait à la prise de contrôle inversée, les bons de souscription de courtiers de Pike ont été échangés contre un nombre équivalent de bons de souscription donnant à leur porteur le droit d'acheter le nombre d'actions ordinaires de la Société qui aurait résulté de l'exercice des bons de souscription de courtiers de Pike avant le regroupement, et le prix d'exercice par action ordinaire de la Société a été ajusté en conséquence.

Le tableau suivant présente le nombre et le prix d'exercice moyen pondéré des bons de souscription.

	2020		2019	
	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Bons de souscription en circulation au début de l'exercice	2 974 740	2,05 \$	2 974 740	2,05 \$
Attribués	4 945 639	3,06 \$	0	– \$
Exercés	0	– \$	0	– \$
Frappés de déchéance	0	– \$	0	– \$
Expirés	0	– \$	0	– \$
Bons de souscription en circulation à la fin de l'exercice	7 920 379	2,68 \$	2 974 740	2,05 \$
Bons de souscription pouvant être exercés à la fin de l'exercice	7 920 379	2,68 \$	2 974 740	2,05 \$

Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
0,37 \$	452 524	0,50
1,24 \$	2 522 216	1,52
2,25 \$	25 639	0,71
2,50 \$	480 000	1,75
3,13 \$	4 440 000	1,75

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle de Black-Scholes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des sociétés cotées en bourse qui se trouvent dans une situation similaire (c.-à-d. les sociétés à petite capitalisation du secteur des technologies appliquées en santé), et est calculée d'après la plus récente période égale à la durée de vie prévue des options. Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux de rendement des titres de la Banque du Canada ayant une durée égale à la durée attendue des options au moment de l'attribution. La Société a utilisé le moment prévu de l'exercice, lequel est déterminé d'après les attentes opérationnelles en ce qui a trait à l'élaboration de la plateforme d'application visant à établir la durée attendue des options. Toutes les données utilisées dans le modèle de Black et Scholes ont été estimées au moment de l'attribution. La valeur réelle réalisée de chaque attribution d'options sur actions pourrait différer de façon significative de ces estimations, sans incidence sur le bénéfice net déclaré futur. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées au cours des périodes présentées.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Rendement de l'action	0,0 %	s.o.
Taux d'intérêt sans risque	0,2 %	s.o.
Durée attendue des bons de souscription	2 ans	s.o.
Volatilité attendue	70,0 %	s.o.

NOTE 18 – Instruments financiers

18.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, l'avance consentie à un actionnaire, et ses passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer et des emprunts à court terme et à long terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs et les avances consenties aux actionnaires sont comptabilisées au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur. Les créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme et à long terme constituent des passifs financiers évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le dérivé incorporé est comptabilisé à la juste valeur en fonction de données observables et non observables.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs financiers de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019.

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur comptable ou coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Total	Valeur comptable ou coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 628 \$	– \$	3 628 \$	117 \$	– \$	117 \$
Créances clients	245 \$	– \$	245 \$	4 \$	– \$	4 \$
Avance consentie à un actionnaire	– \$	– \$	– \$	10 \$	– \$	10 \$
Total des actifs financiers	3 873 \$	– \$	3 873 \$	131 \$	– \$	131 \$
Dettes fournisseurs	372 \$	– \$	372 \$	109 \$	– \$	109 \$
Emprunts (à court terme et à long terme)	– \$	– \$	– \$	6 159 \$	– \$	6 159 \$
Intérêts courus	– \$	– \$	– \$	362 \$	– \$	362 \$
Passif dérivé	– \$	– \$	– \$	– \$	1 110 \$	1 110 \$
Total des passifs financiers	372 \$	– \$	372 \$	6 630 \$	1 110 \$	7 740 \$

La Société s'efforce d'utiliser les meilleures informations disponibles pour évaluer la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers sont classés globalement en fonction du niveau de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

18.2 Juste valeur

La valeur comptable des emprunts à terme et des avances à verser à des parties liées de la Société correspond à la valeur de rachat à l'échéance.

Le dérivé incorporé à l'instrument d'emprunt convertible constitue un dérivé financier. Par conséquent, la juste valeur de l'option de conversion en titres de capitaux propres est réévaluée périodiquement, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs financiers de la Société se rapproche de leur valeur comptable en raison du caractère liquide ou de la courte durée de ces éléments.

18.3 Hiérarchie d'évaluation

La Société analyse ses instruments financiers évalués à la juste valeur et les regroupe par niveaux en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des avances consenties aux actionnaires, des créditeurs et charges à payer, des avances à verser à des parties liées et des emprunts à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme et de la nature très liquide de ces instruments et est considérée comme faisant partie du niveau 1.

L'instrument d'emprunt convertible est comptabilisé à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux actuellement disponibles pour des emprunts assortis de modalités et d'échéances similaires, déduction faite de l'escompte non amorti et des coûts différés, à la fin de la période de présentation de l'information financière (niveau 3). La valeur comptable de l'instrument d'emprunt convertible se rapproche de sa juste valeur.

La juste valeur estimative du dérivé incorporé lié à l'option de conversion en titres de capitaux propres de l'instrument d'emprunt convertible est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui comprend des hypothèses fondées sur des données d'entrée non observables. À la lumière des méthodes utilisées pour obtenir la juste valeur, le dérivé incorporé est classé dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable correspond à la juste valeur estimative de l'instrument et a été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

Avant la clôture de la prise de contrôle inversée, le porteur de l'instrument d'emprunt convertible a renoncé à la conversion et a consenti au remboursement anticipé, ce qui signifie qu'il a accepté le remboursement du capital et des intérêts courus en trésorerie et renoncé à son option de conversion en titres de capitaux propres à la conclusion de la prise de contrôle inversée. Cela a donné lieu à l'accélération de l'amortissement de la dette à sa valeur nominale et à un profit à la reprise du dérivé incorporé.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020, la Société a comptabilisé les changements suivants au titre de cet instrument :

	2020	2019
Solde aux 1 ^{er} janvier	1 110 \$	379 \$
(Profits nets) pertes nettes latents sur les dérivés comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 110) \$	731 \$
Solde aux 31 décembre	- \$	1 110 \$

Les données importantes non observables utilisées dans l'estimation de la juste valeur du dérivé incorporé ont principalement trait à la probabilité de survenance de certains événements de financement, tels qu'ils sont définis dans l'entente relative à l'instrument d'emprunt, ainsi qu'aux estimations et jugements liés aux cours à terme et au comptant estimatifs des actions convertibles.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

NOTE 19 – Gestion des risques

La stratégie de gestion des risques financiers de la Société est axée sur la création et la commercialisation d'un logiciel viable destiné à la vente et à la distribution et sur la réduction au minimum de l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, tout en maintenant la souplesse financière dont la Société a besoin pour mener à bien ses stratégies d'affaires.

En raison de la structure du capital de la Société et de la nature des activités de cette dernière, la Société est exposée aux risques financiers suivants : i) le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change; ii) le risque de crédit; et iii) le risque de liquidité et le risque lié à la gestion du capital.

19.1 Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la valeur des instruments financiers détenus par la Société et qui sont assujettis à des taux variables fluctue, ou que les flux de trésorerie associés à ces instruments subissent l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché. En 2020, le risque de taux d'intérêt de la Société découlait principalement de son billet à terme. Les emprunts émis à des taux variables exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, qui est partiellement contrebalancé par les dépôts de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (y compris les placements à court terme) générant des intérêts à des taux variables. Les emprunts émis à des taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur.

Sensibilité aux taux d'intérêt : risques liés aux instruments financiers à taux variable

La Société a été exposée aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'encours de sa dette en vertu du billet à terme. Le billet à terme a été remboursé en novembre 2020.

ii) Risque de change

La Société est exposée à un risque de change minimal en raison de certaines transactions libellées en dollars américains ayant trait à l'achat de produits et de services. La Société gère son exposition aux fluctuations des devises en surveillant son niveau de trésorerie en devises. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la direction ne couvrirait pas ces risques.

Sensibilité aux taux de change

La Société est exposée aux fluctuations des taux de change dans le cadre de certaines de ses activités d'exploitation. Un raffermissement (affaiblissement) hypothétique de 10 % du dollar américain relativement au dollar canadien par rapport aux niveaux du 31 décembre 2020 aurait eu une incidence non significative sur la perte nette.

19.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations liées à un instrument financier ou à un contrat de client et cause ainsi une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit lié à ses institutions financières et à d'autres parties en raison des fonds en banque et des créances clients découlant des activités d'exploitation de la Société. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, comme il est décrit à la note 18, Instruments financiers. La Société ne détenait aucune garantie aux 31 décembre 2020 et 2019.

Risque de crédit lié aux transactions avec des institutions financières

Le risque de crédit lié aux institutions financières est géré par le service des finances de la Société. La direction n'est au courant d'aucun risque important lié aux institutions financières en raison des dépôts de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme.

Risque de crédit lié aux créances clients

La clientèle de la Société se compose de deux principaux clients, et environ 99 % des produits étaient attribuables à l'un d'eux pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Les modalités de paiement varient, et les limites de crédit sont habituellement établies en fonction de critères de notation internes ou externes, qui tiennent compte de facteurs tels que la situation financière du client, l'historique de crédit et le risque lié à son secteur d'activité. La forte concentration de la clientèle de la Société représente la totalité de ses créances clients, ce qui nécessite une surveillance et une gestion actives des créances clients impayées de la Société. Habituellement, la Société a un niveau de défaillance très bas en raison de son expérience passée avec sa clientèle et de son service de surveillance active du crédit. En règle générale, les clients de la Société n'ont pas à déposer de garantie.

19.3 Risque de liquidité et risque lié à la gestion du capital

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres (le déficit) et les emprunts. Les principaux objectifs de la direction en matière de gestion du capital consistent à disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à leur échéance, à préserver la continuité de son exploitation et à créer de la valeur grâce à la croissance sur le marché et aux rendements futurs. La Société gère son risque de liquidité en établissant des prévisions de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses activités d'investissement et de financement prévues. Au 31 décembre 2020, la Société n'était assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

NOTE 20 – Engagements

Engagements visant des dépenses d'investissement

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Société n'avait aucun engagement futur relativement à l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Accord de commercialisation et de distribution

L'accord de commercialisation et de distribution de la Société conclu avec un tiers exige que la Société paie une commission sur certains contrats qui génèrent des produits. La Société a également conclu des ententes avec des tiers agissant à titre d'agents de vente, aux termes desquelles la Société doit payer une commission pouvant atteindre 2 % des produits comptabilisés et/ou une prime à la signature pouvant atteindre 1 % de la valeur totale des contrats conclus avec les agents de vente qui génèrent des produits.

NOTE 21 – Transactions entre parties liées

Le tableau suivant présente les transactions entre parties liées pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Avance consentie à un actionnaire	– \$	10 \$
Avances à verser à des parties liées	– \$	850 \$

Avance consentie à un actionnaire

La Société a prêté à un actionnaire un montant de 10 \$, portant intérêt au taux annuel de 1 % et échéant le 31 décembre 2022. Cette avance a été radiée au cours du troisième trimestre de 2020.

Avances à verser à des parties liées

Avant la prise de contrôle inversée, la Société a obtenu des avances à court terme ne portant pas intérêt de la part de certains actionnaires afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les avances à verser à des parties liées totalisaient 0 \$ et 850 \$, respectivement. Au cours des neuf premiers mois de 2020, la Société a obtenu des avances additionnelles de 1 125 \$ de la part des actionnaires afin de répondre à ses besoins de liquidités. En octobre 2020, la Société a remboursé l'intégralité des avances ne portant pas intérêt aux actionnaires, pour un total de 1 975 \$.

Se reporter à la note 14, Emprunts, pour obtenir des renseignements sur la garantie de remboursement du billet à terme fourni par un actionnaire.

Ententes avec des parties liées

La Société a conclu une entente avec une partie liée en ce qui a trait aux services de leur chef des finances. En 2020, les charges liées aux services du chef des finances ont totalisé 112 \$.

La Société a conclu une entente avec une partie liée qui détenait les droits exclusifs, au Canada, relativement à la technologie d'un tiers de premier plan qui était nécessaire dans le cadre du développement de sa solution de soins virtuels.

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, la Société a conclu une convention de droits d'inscription et une convention de droits des investisseurs avec une partie liée qui, à la conclusion de la prise de contrôle inversée, était propriétaire bénéficiaire de plus de 16 702 334 actions ordinaires de la Société et bons de souscription principaux visant l'acquisition de 2 974 740 actions ordinaires supplémentaires de la Société ou avait le contrôle ou la haute main sur ceux-ci, ce qui représente environ 53,6 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, avant dilution (et environ 40,6 % après dilution).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société incluent les membres du conseil d'administration, le secrétaire général et les membres de la haute direction qui étaient effectivement en poste en 2020. Les membres du comité de direction sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, et qui relèvent directement du chef de la direction.

Les coûts présentés ci-après représentent la rémunération et les avantages des principaux dirigeants :

- Les avantages à court terme des employés comprennent leur salaire de base et les primes;
- Les jetons de présence comprennent les jetons de présence annuels ainsi que les jetons de présence des membres du conseil et des comités;
- La rémunération fondée sur des actions comprend la partie de la charge attribuable aux principaux dirigeants en vertu d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »).

Aux 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants se détaillait comme suit :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Rémunération des administrateurs et des dirigeants		
Jetons de présence	13 \$	– \$
Incitatifs à base de titres de capitaux propres	481 \$	– \$
Rémunération des membres de la haute direction		
Salaire et avantages du personnel	554 \$	365 \$
Incitatifs à base de titres de capitaux propres	431 \$	– \$
Rémunération des membres de la direction		
Salaire et avantages du personnel	982 \$	707 \$
Incitatifs à base de titres de capitaux propres	181 \$	– \$
	2 641 \$	1 072 \$

Par conséquent, la rémunération globale des principaux dirigeants de la Société est principalement composée des salaires et de la rémunération incitative à long terme fondée sur des titres de capitaux propres, qui ont totalisé 2 641 \$ et 1 072 \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement.

NOTE 22 – Statuts de fusion

Modification des statuts de fusion – actions de catégorie D

Le 2 juillet 2020, Carebook 2020 a modifié ses statuts de fusion afin de tenir compte des changements apportés aux catégories d'actions autorisées aux fins d'émission (la « modification de l'annexe A »). Aux termes de la modification de l'annexe A, des actions de catégorie D, série 1, et de catégorie D, série 2, ont été créées aux fins d'émission par Carebook 2020 et les modalités relatives à l'émission, au nombre maximal d'actions en circulation et aux droits de vote liés à ces deux nouvelles catégories d'actions ont été établies. De plus, la modification de l'annexe A a changé les éléments suivants par rapport aux statuts de fusion déposés en janvier 2016 :

- 1) Catégories d'actions ordinaires : catégorie A; catégorie B; catégorie C; catégorie D, série 1; et catégorie D, série 2;
- 2) Droits aux dividendes : toutes les catégories d'actions ordinaires donnent maintenant les mêmes droits aux dividendes déclarés et continuent d'être subordonnées aux actions privilégiées, alors que les actions ordinaires des catégories A et B donnaient auparavant droit au premier dividende de 10 \$ déclaré et au deuxième dividende de 10 \$ déclaré, respectivement;
- 3) Droits de vote : catégorie A – 1 voix par action, catégorie B – 1,0000000001 voix par action, catégorie C – 1,0000000001 voix par action, catégorie D, série 1 – 1,0000000001 voix par action, et catégorie D, série 2 – 1,000000000001 voix par action;
- 4) Droits préférentiels de souscription : les droits préférentiels de souscription sont éliminés pour toutes les catégories d'actions ordinaires.

NOTE 23 – Prise de contrôle inversée

Prise de contrôle inversée

Le 1^{er} octobre 2020, la Société (alors connue sous le nom de Pike) a conclu un regroupement d'entreprises avec Carebook 2020 comprenant la fusion tripartite (la « fusion ») de la Société (alors connue sous le nom de Pike), de Carebook 2020 et de la filiale entièrement détenue de Pike constituée en société par actions en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, uniquement dans le but de conclure la fusion.

Le regroupement d'entreprises a donné lieu, entre autres,

- i) à la prise de contrôle inversée de la Société par les anciens porteurs de titres de Carebook 2020,
- ii) au changement de la dénomination sociale de la Société pour Carebook Technologies Inc.,
- iii) au changement de statut de l'entité issue de la fusion, qui est devenue une filiale entièrement détenue de la Société, et
- iv) à l'inscription des actions ordinaires de la Société à la TSXV.

Collectivement, ces opérations sont appelées la « prise de contrôle inversée ».

Les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la TSXV le 6 octobre 2020 sous le symbole « CRBK »).

Placement privé

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a obtenu des financements dans le cadre d'un placement privé pour un produit brut totalisant 21 000 \$, composé des éléments suivants : i) l'émission de 6 932 000 reçus de souscription de Carebook 2020 (les « reçus de souscription de Carebook ») à un prix de 2,50 \$ le reçu de souscription de Carebook pour un produit brut totalisant 17 330 \$, laquelle émission a été conclue le 7 août 2020, ii) l'émission de 400 000 unités de Carebook 2020 (les « unités de Carebook ») à l'intention de certains membres de la direction de Carebook 2020 ou de ses sociétés liées à un prix de 2,50 \$ l'unité de Carebook pour un produit brut totalisant 1 000 \$, laquelle émission a été conclue parallèlement à la conclusion de la prise de contrôle inversée, et iii) l'émission de 1 068 000 unités de Carebook à l'intention de certains investisseurs sans lien de dépendance à un prix de 2,50 \$ l'unité de Carebook pour un produit brut totalisant 2 670 \$, laquelle émission a été conclue parallèlement à la conclusion de la prise de contrôle inversée. Dans le cadre de la fusion, chaque reçu de souscription et chaque unité de Carebook ont été échangés contre une action ordinaire de la Société et un demi-bon de souscription donnant droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Reclassement de titres

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée, Carebook 2020 a conclu une restructuration interne aux termes de laquelle certains porteurs d'actions ordinaires de Carebook 2020 ont échangé celles-ci contre des actions rachetables de Carebook 2020, qui ont été, conformément à la fusion, échangées contre des actions rachetables de la société issue de la fusion, lesquelles ont ensuite été rachetées par la société issue de la fusion afin de permettre aux actionnaires de Carebook d'obtenir des liquidités provenant d'une partie de leur participation dans Carebook. Tous les porteurs d'actions ordinaires de Carebook 2020 ont eu la possibilité de participer au reclassement de titres au prorata de leur participation respective, comme le prévoit la convention des actionnaires de Carebook.

En vertu de l'entente de fusion régissant la fusion, chaque action rachetable de la société issue de la fusion a été automatiquement rachetée par la société issue de la fusion à un prix de rachat de 1,00 \$ l'action rachetable de la société issue de la fusion, et le paiement a été réglé par la société issue de la fusion le 2 octobre 2020 au moyen d'une tranche de 5 330 \$ du produit des placements privés décrits précédemment.

Acquisition inversée de Pike Mountain Minerals Inc. par Carebook

Tel qu'il est décrit précédemment, le 1^{er} octobre 2020, les anciens détenteurs de titres de Carebook 2020 ont acquis le contrôle de la Société dans le cadre de la prise de contrôle inversée.

La prise de contrôle inversée consiste en une acquisition inversée de la Société par les anciens détenteurs de titres de Carebook 2020. Comme les activités de Pike ne correspondent pas à la définition d'entreprise aux termes d'IFRS 3, la prise de contrôle inversée ne correspond pas à un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée en vertu d'IFRS 2.

La valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée par Carebook 2020 contre sa participation dans la Société, qui se chiffrait à 3 300 \$, a été calculée en fonction de la juste valeur des participations que Carebook 2020 aurait dû donner aux propriétaires de la Société, avant l'acquisition inversée, pour fournir le même pourcentage de participation dans l'entité regroupée que celui qui découlait de l'acquisition inversée, et a été comptabilisée à titre d'augmentation des actions ordinaires dans l'état consolidé annuel de la situation financière.

Comme la juste valeur des actifs nets identifiables de la Société à la date de l'acquisition inversée était de 447 \$ (y compris un montant en trésorerie de 442 \$, dont une tranche de 400 \$ a été convertie en action à la clôture), l'excédent de la contrepartie transférée par rapport à l'actif net acquis ainsi que les coûts de transaction engagés dans le cadre de la prise de contrôle inversée est reflété à titre de charge liée à l'acquisition inversée dans les états consolidés de la perte nette et de la perte globale, comme suit :

Juste valeur de la contrepartie transférée aux fins de l'acquisition de 1 294 361 actions ordinaires et de 25 639 bons de souscription de courtiers de Pike	2 970 \$
Juste valeur à la date d'acquisition de l'actif net acquis	(447) \$
Charges liées à l'acquisition inversée	2 523 \$

La juste valeur de la contrepartie transférée aux fins de l'acquisition de la Société (auparavant appelée Pike) dans le cadre de la prise de contrôle inversée, qui se chiffre à 2 970 \$, a été calculée en fonction de la juste valeur des 1 294 361 actions ordinaires, au prix de 2,25 \$ par action, et des 25 639 bons de souscription de courtiers de Pike, au prix de 2,25 \$ par bon de souscription de courtiers de Pike. La juste valeur par action correspond au cours des actions ordinaires de la Société à l'ouverture des marchés le 6 octobre 2020.

Coûts de transaction

Le tableau suivant présente les coûts de transaction liés à l'acquisition inversée de la Société.

Frais d'inscription	53 \$
Honoraires professionnels	1 404 \$
Coûts de transaction	1 457 \$

Inscription à la Bourse de Francfort

En octobre 2020, les titres de Carebook ont commencé à se négocier à la Bourse de Francfort (« XETR ») sous le symbole « PMM1 ».

Inscription à la cote d'un marché de gré à gré

En décembre 2020, les titres de Carebook ont été inscrits à la cote d'un marché de gré à gré sous le symbole « CRBKF ». À compter de mars 2021, les actions ordinaires de la Société seront admissibles au système électronique de compensation et de règlement par l'intermédiaire de la Depository Trust Company (« DTC ») aux États-Unis.

NOTE 24 – Événements postérieurs à la date du bilan

Fusion des entités Carebook

Le 1^{er} janvier 2021, les sociétés suivantes ont été regroupées en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique) :

- la Société;
- Carebook 2020;
- Carebook Technologies (OPS) Inc.

L'entité issue de cette fusion a conservé le nom « Carebook Technologies Inc. ».

Entité américaine de Carebook

En mars 2021, la Société a constitué en société une filiale entièrement détenue, Carebook Technologies (US), Inc., en vertu des lois de l'état du Delaware.

Financement par emprunt

Le 6 avril 2021, Carebook a contracté les facilités de crédit suivantes (collectivement, le « financement ») auprès d'une grande banque canadienne de l'annexe 1 et d'une de ses sociétés affiliées (collectivement, les « prêteurs ») :

- une facilité à terme renouvelable de 7 000 \$ (la « facilité renouvelable »);
- une facilité d'emprunt à terme non renouvelable de 4 000 \$ (la « facilité d'emprunt à terme », collectivement, les « facilités de crédit »).

Selon les conditions de l'entente régissant les facilités de crédit (l'« entente de crédit »), la facilité de crédit renouvelable sera accessible pour une durée engagée de un an, renouvelable annuellement, et porte intérêt au taux CDOR majoré selon une marge variable pour les prêts à taux variable canadiens. La marge initiale sera de 8,0 %, et elle sera réduite à 4,50 % après la réalisation de certaines étapes, puis à 3,25 % après la réalisation d'un placement d'actions de Carebook d'une valeur pouvant atteindre 11 000 \$ (le « placement »), ou un montant moindre selon la survenance de certains événements. La facilité renouvelable est assujettie à une base d'emprunt égale à six fois les produits mensuels récurrents de Carebook et de ses filiales, déduction faite de tous les montants qui pourraient donner lieu à une réclamation ayant priorité ou étant susceptible d'avoir priorité sur la sûreté que les prêteurs détiennent, ou ayant autrement priorité sur toute réclamation des prêteurs pour le remboursement de tout montant dû en vertu de l'entente de crédit. Le montant disponible en vertu de la facilité renouvelable sera réduit à 4 M\$ CA à la première des deux dates suivantes : i) le 6 août 2021 et ii) la date de clôture du placement.

La facilité d'emprunt à terme viendra à échéance le 6 avril 2022 et porte intérêt au taux CDOR majoré de 4,50 % pour les prêts à taux variable canadiens; elle a été utilisée pour réaliser l'acquisition d'InfoTech (définie ci-après). Les emprunts en vertu des facilités de crédit peuvent être effectués en dollars canadiens ou en dollars américains, au choix de Carebook. Les intérêts sur les facilités de crédit sont payables mensuellement à terme échu.

Les facilités de crédit sont garanties par une sûreté de premier rang sur tous les biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales. Dans le cadre de la conclusion des facilités de crédit, Carebook a accepté, sous réserve de l'approbation de la TSXV, d'émettre aux prêteurs 417 646 bons de souscription d'actions ordinaires. Chacun de ces bons de souscription permettra aux prêteurs d'acheter, au plus tard le 6 avril 2022, une action de Carebook à un prix d'exercice de 1,22 \$ CA, ou à tout autre prix déterminé et autorisé conformément aux règles de la TSXV. Les bons de souscription et les actions de Carebook pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription seront soumis à une restriction sur la revente pendant une période de quatre mois et un jour suivant l'émission des bons de souscription. L'émission des bons de souscription aux prêteurs est soumise à l'approbation préalable de la TSXV.

En plus de financer l'acquisition d'InfoTech, Carebook prévoit d'utiliser le produit des facilités de crédit pour financer ses besoins en fonds de roulement, et pour les fins commerciales générales de la société.

Acquisition d'InfoTech Inc. (marché vertical des employeurs) :

Le 11 novembre 2020, Carebook a annoncé qu'elle avait conclu une lettre d'intention visant l'acquisition d'Infotech Inc. (« InfoTech »), une entreprise de premier plan du secteur des logiciels-services interentreprises.

Le 6 avril 2021, Carebook a conclu l'acquisition d'InfoTech. Le prix d'acquisition total est de 14 000 \$ selon la méthode de comptabilité de trésorerie, sans facteur d'endettement, consistant en une combinaison des éléments suivants :

- Un montant de 9 000 \$ en trésorerie (soumis aux rajustements habituels après la clôture et à une retenue de garantie pour couvrir les réclamations d'indemnisation qui pourraient être déposées après la clôture);
- L'émission, à la clôture, d'actions ordinaires de la Société d'un montant de 5 000 \$ au prix de 1,21 \$ CA par action, ce qui porte le nombre d'actions ordinaires à un total de 4 132 232.

Le produit combiné lié aux activités de Carebook et d'InfoTech pour l'exercice se serait élevé à 7,3 M\$ au 31 décembre 2020.